



N° 44

1933

BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANCO-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

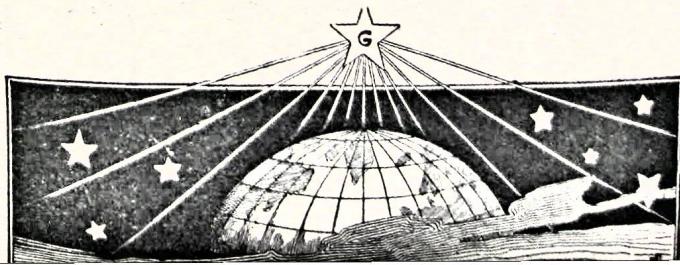
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

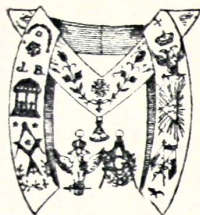
20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux 1. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonique

V. GLOTON

7, Rue Cadel, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



E. Lehmann & Tessier Réunis

31 et 35, Rue du Renard, PARIS, 4^e

Téléphone Archives 65-54

Insignes et Bijoux Maçoniques de tous grades

Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

Librairie Maçonique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

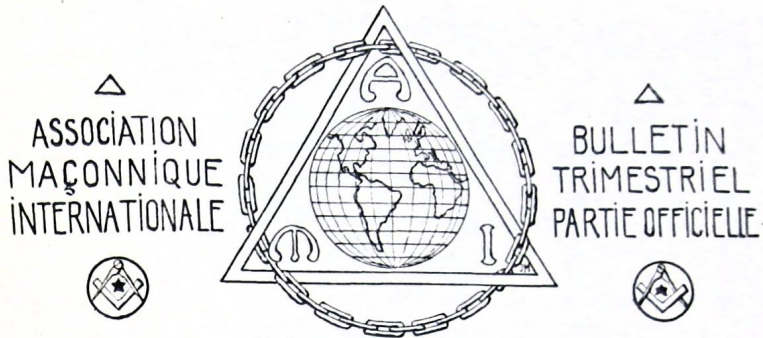
Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients
sur demande

L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie
des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Fran-
çaise et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

Mandats à M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet IX
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25



Rapport Administratif

Exercice 1932

Aux Puissances Maçonniques adhérentes.

TT. III. et TT. CC. FF.

Dans l'histoire de la civilisation, l'an 1932 ne sera certes pas marqué d'une pierre blanche. Jamais le monde ne connut telle détresse, ni tel désarroi. Aucun peuple, aucune nation civilisée ne sont épargnés; les valeurs morales, comme les valeurs matérielles, s'effondrent, s'entraînant réciproquement dans leur chute. Les gouvernements, les organisations privées, ont grand'peine à tenir le gouvernail et à éviter que leur barque n'aille heurter les récifs.

Notre Association subit également la malignité des temps. Après avoir surmonté les difficultés des débuts, à l'heure où les obstacles semés sur sa route semblaient définitivement écartés et où la voie s'ouvrait librement devant elle vers un développement grandissant, elle se retrouve aux prises avec des embarras qui réclament toute l'attention et la vigilance de ceux qui sont chargés de présider à ses destinées. Hâtons-nous de dire qu'il n'y a pas lieu de nous alarmer car, dans les conjonctures présentes, alors que tant d'autres groupements ou associations ont dû suspendre leur activité ou ont vu, tout au moins, leur importance et leurs moyens réduits

dans de notables proportions, l'A. M. I., elle, n'a subi, jusqu'à présent, que les conséquences matérielles de la crise mondiale, ces conséquences n'ayant encore point pris une tournure inquiétante.

Le Rapport financier, qu'on lira d'autre part, justifiera, nous n'en doutons pas, notre optimisme et fera partager à tous les amis de notre œuvre la confiance que nous avons dans sa vitalité. L'A. M. I. a victorieusement résisté aux épreuves auxquelles elle fut soumise. Peut-être leur fin n'est-elle pas très rapprochée. Qu'importe ! Elle en sortira grandie et fortifiée si nous savons garder notre sang-froid et nous adapter aux nécessités de l'heure.

Notre Association a progressé de façon remarquable, le nombre de ses adhérents s'est accru sans cesse depuis quelques années; elle a même acquis une grande considération dans des régions où elle n'était pas encore connue, de sorte que son rayon d'action s'est étendu à de nouveaux territoires. N'est-ce point une raison suffisante pour nous convaincre qu'elle possède la force nécessaire pour triompher des obstacles qu'elle rencontrera encore ?

Dans les temps troublés que nous vivons, où tout ce qui tend à diviser les hommes s'exaspère, l'A. M. I. donne la preuve éclatante de l'efficacité de sa mission en renouant entre des Obédiences des liens rompus ou distendus, en rapprochant les anneaux séparés de la Chaîne fraternelle. Elle accomplit sa tâche sans vain bruit, avec calme et sagesse; elle avance lentement peut-être, mais sans rétrograder, vers le but idéal auquel elle est destinée : instaurer la vraie fraternité entre toutes les Obédiences maçonniques du monde.

C'est ce que nous essaierons de démontrer dans ce rapport, en analysant succinctement son activité au cours de l'exercice écoulé.

§ I. — CONVENT

Le fait le plus saillant, le témoignage péremptoire du développement de notre Association et des progrès accomplis dans le sens de l'universalité maçonnique, fut le Convent ordinaire qui a siégé à Istanbul les 5-10 septembre dernier.

Les troubles politiques, l'incertitude du lendemain, le marasme des affaires, les restrictions financières, tout semblait s'opposer à la réunion d'un nombre suffisant de délégations qui rendraient valables nos délibérations. Le renvoi « sine die » de plusieurs congrès internationaux n'était pas un exemple susceptible de dissiper nos appréhensions; cependant, nous n'avons jamais enregistré de participation

aussi imposante. Sur 33 Obédiences membres, 25 ont répondu à notre appel, apportant, dans ce concert fraternel, la voix de 23 nations différentes.

Le compte rendu sténographique du Convent, qui paraîtra prochainement, nous dispense de retracer ici les travaux qui furent accomplis et les cérémonies maçonniques qui se déroulèrent au cours de ces journées inoubliables durant lesquelles, dans un réconfortant enthousiasme, les délégués fraternisèrent une fois de plus et nouèrent des amitiés qui ne manqueront pas d'avoir une heureuse et bienfaisante répercussion sur les relations officielles de leurs Obédiences respectives.

Nous ne voulons néanmoins pas clore ce chapitre avant d'avoir réitéré au Grand Orient de Turquie nos sentiments de reconnaissance pour la parfaite organisation du Convent et pour la peine que nos FF. turcs se sont donnée afin que tous les délégués remportent de leur séjour à Istanbul un souvenir enchanteur.

§ II. — COMITE EXECUTIF

Le Comité Exécutif s'est réuni à trois reprises, soit : le 6 février à Paris, le 4 mai à Vienne et les 5-10 septembre à Istanbul.

Les membres du Comité Consultatif ont été régulièrement invités à prendre part à ces réunions auxquelles plusieurs d'entre eux ont apporté le précieux concours de leur longue expérience. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour leur fraternelle collaboration.

Certaines questions spéciales ont été remises à l'examen de commissions dont les membres se sont acquittés de leur tâche avec un dévouement auquel nous rendons hommage.

Voici quelques-uns des objets soumis aux délibérations du Comité Exécutif :

- 1° Rapports administratif et financier de l'exercice 1931;
- 2° Ressources financières;
- 3° Règlement d'Arbitrage;
- 4° Enregistrement des Traités;
- 5° Représentation des Obédiences de l'Amérique latine au Comité Exécutif;
- 6° Candidatures et admissions provisoires;
- 7° Différend entre le Grand Orient Espagnol et la Grande Loge Espagnole;

- 8° Statut légal de l'A. M. I.;
- 9° Organisation du Convent;
- 10° Motions émanant de diverses Obédiences;
- 11° Code télégraphique;
- 12° Réglementation sur les Garants d'Amitié.

Cette nomenclature, quoique incomplète, témoigne de la grande activité déployée par les membres des délégations au Comité Exécutif; tous ont bien mérité de l'A. M. I. Les FF. Engel, président, et Carpentier, président par intérim, ont droit à une mention particulière pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement d'un mandat qui exige tout à la fois, de l'énergie, de l'audace et de l'abnégation.

Signalons encore, pour les en remercier, le sacrifice consenti par les Obédiences représentées au sein du Comité qui, en plus des prestations imposées à tous nos adhérents, prennent encore à leur charge, généreusement et dans l'intérêt général, les frais de déplacement de leur délégation.

Nous avons eu la douleur de perdre notre T. C. Fr. Bernard Wellhoff, membre du Comité Consultatif, ancien G. M. de la Grande Loge de France, décédé le 26 novembre dernier.

Le N° 43 du « Bulletin » a consacré un article à la mémoire de ce Fr.-M. distingué, profondément attaché à l'A.M.I. et à la cause de la Franc-Maçonnerie universelle.

§ III. — GRANDE CHANCELLERIE

Le rôle de la Grande Chancellerie prend chaque année une importance plus grande. Le Grand Chancelier consacre quotidiennement à sa tâche un temps qui augmente sans cesse, aussi, est-il fort regrettable que la situation matérielle de notre Association ne permette pas de lui allouer des émoluments suffisants pour qu'il puisse renoncer à ses occupations profanes et se consacrer entièrement au développement de l'A. M. I.

A. — Il a été expédié 1.277 lettres, non compris quelques centaines de circulaires, memoranda, cartes postales et avis divers de peu d'importance ne portant pas de numéro d'ordre.

Une statistique annexée à ce rapport montre quels sont les sujets variés constituant cette volumineuse correspondance qui nécessite parfois de laborieuses recherches et de longs développements.

On s'adresse journellement à notre organisme pour des questions d'histoire ou de droit maçonnique (Territorialité,

Régularité, Constitutions, etc.). Nombreux sont les Grandes Loges, les Loges et les FF. qui ont recours à lui pour se documenter en vue de travaux, d'études ou de publications et nous nous réjouissons de constater que l'A. M. I. n'agit pas seulement comme un lien entre les Obédiences, mais qu'elle rend de signalés services aux FF. qui cherchent à augmenter la somme de leurs connaissances sur tout ce qui se rapporte à notre Ordre. Des Grandes Loges — même celles qui ne sont pas membres de notre Association — nous écrivent afin d'introduire dans leurs comptes rendus annuels un aperçu de la vie maçonnique internationale sur laquelle elles ne possèdent souvent qu'une documentation incomplète.

Dans le but d'obtenir certaines informations qui nous étaient demandées, nous nous sommes renseignés à plusieurs reprises auprès d'Obédiences n'appartenant pas à l'A. M. I. et généralement très strictes sur le chapitre de leurs relations. Nous avons eu le plaisir de constater qu'à l'exception d'un ou deux cas, nos sollicitations ont reçu un accueil aussi fraternel qu'empressé.

En outre, nous avons rencontré — dans la plupart des cas du moins — la plus obligeante complaisance chez ceux de nos correspondants auxquels nous nous sommes fréquemment adressés en vue de notre propre documentation.

B. — Nous avons pu, en maintes circonstances, mettre en relations directes des FF. qui, s'intéressant à des questions spéciales, étaient en mesure de s'aider réciproquement.

Des activités individuelles ont été dirigées vers la L. I. F. par le Grand Chancelier, lequel a également collaboré à la composition de la liste des Compagnons (Fellows) et Membres Correspondants de la Société des Philalèthes. Cette Société, qui compte 40 Fellows de divers pays, a appelé le soussigné en qualité de Compagnon pour la Suisse et cet honneur a déjà rendu d'appréciables services à l'A. M. I. grâce aux relations cordiales qui se sont établies entre lui et plusieurs écrivains ou éditeurs d'ouvrages et revues maçonniques. C'est à cause de son titre de Philalèthe (F.P.S.) que le Grand Chancelier a pu faire connaître et apprécier notre Association dans certains pays où règnent encore contre elle des préventions que l'aide bienveillante de la presse tend à faire disparaître. Nous saisissons cette occasion pour adresser à tous ces amis de notre œuvre nos plus sincères remerciements pour leur collaboration précieuse et désintéressée.

C. — La plupart des Obédiences adhérentes prennent soin de nous consulter avant de décider l'entrée en relations officielles avec des Grandes Loges de création récente ou sur lesquelles naissent des doutes au sujet de la régularité ou des

droits de territorialité. La Chancellerie a fait de son mieux pour répondre à ces demandes par une documentation aussi complète que possible, permettant de juger en connaissance de cause.

D. — Plusieurs FF. de passage à Genève ou dans la région, ont fait au Grand Chancelier l'honneur de leur visite et lui ont apporté le salut fraternel de leur Obédience. Nous nous sommes efforcé, dans la mesure de nos moyens, de faciliter leur séjour et de les aider dans les missions dont ils étaient chargés. Les rapports très cordiaux que le G. Chancelier entretient avec ses collègues du Cercle Maçonique International de Genève, l'ont mis à même de rendre quelques services à plusieurs FF.-MM. délégués aux Assemblées de la Société des Nations et du Bureau International du Travail ou à ceux qui sont appelés, pour études ou recherches, à fréquenter ces deux institutions. D'autre part, le G. Chancelier a fréquemment remis des lettres d'introduction pour des Obédiences membres, à des FF. se rendant dans divers pays. Les porteurs de ces lettres ont toujours reçu un accueil fraternel témoignant de la considération dont jouit notre Association auprès de la grande majorité des Obédiences maçonniques.

E. — La comptabilité représente une charge importante pour le Chancelier dont la tâche est encore compliquée du fait que trop souvent il doit adresser plusieurs réclamations successives afin d'obtenir le versement des sommes dues. Si l'on voulait bien montrer un peu plus d'empressement à lui répondre, il en éprouverait, à la fois, un soulagement dans son travail et une satisfaction personnelle à laquelle il serait très sensible.

F. — La Grande Chancellerie a préparé de nombreux projets, rédigé de multiples rapports, soumis aux délibérations du Comité Exécutif et du Convent : Rapports de gestion, Règlement d'Arbitrage et de l'Enregistrement des Traités, Personnalité civile de l'A. M. I., Motions diverses, etc., etc.

§ IV. — EFFECTIF

Effectif des membres de l'A. M. I. au 31-XII-31	30
Membres admis par le Convent d'Istanbul 5-10-IX-32.	3
	—
Total	33

§ V. — CANDIDATURES

Deux candidatures sont actuellement en présentation régulière, mais les délais prévus ne sont pas écoulés :

1° La Grande Loge de l'Uruguay à Montevideo (anc. G. O.);

2° La Gran Logia Valle de Mexico, à Mexico.

Elles seront admises provisoirement, conformément à l'art. 6 des Statuts, à la session du printemps prochain.

La candidature de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne reste sous le maillet jusqu'à ce que l'adoption de nouvelles dispositions concernant l'art. 5bis (n° 4, lett. b) permette de l'examiner à nouveau.

§ VI. — PUBLICATIONS

A. — *Bulletin*. — Quatre numéros du « Bulletin » (n° 40 à 43) ont paru en 1932, représentant 212 pages de texte avec une illustration.

La partie officielle a publié les comptes rendus administratif et financier de 1931, de même que ceux des séances du Comité Exécutif, les communications concernant le Convent, la composition du Comité Exécutif, un rapport du Fr. Mintz sur la Motion présentée par la Grande Loge de Vienne, les textes des Règlements d'Arbitrage et de l'Enregistrement des Traités ainsi que la teneur d'un Traité enregistré par le Convent. Elle a encore inséré tous les avis officiels de la Chancellerie, les mutations survenues dans les Coll. de Dignitaires de plusieurs Obédiences membres ainsi que des articles nécrologiques sur trois GG. MM. et un membre du Comité Consultatif, décédés dans le courant de l'année.

La partie non officielle, dite « Revue Maçonnique » a donné les articles originaux suivants : Gœthe, Franc-Maçon; Adresse aux FF. américains à l'occasion du deuxième Centenaire de Washington; le Double Aspect de la Franc-Maçonnerie allemande; la Situation maçonnique en Allemagne; la Maçonnerie nègre aux Etats-Unis; Un Foyer central d'Etudes maçonniques; la Franc-Maçonnerie universelle; Ce que veut la Franc-Maçonnerie.

Les articles fort bien documentés sur la Franc-Maçonnerie allemande qui ont paru sous la signature de K. Sandre, ont donné lieu à une polémique avec le G. M. adj. de la Grande Loge de Bayreuth auquel il fut répondu par deux « lettres ouvertes », l'une de K. Sandre et l'autre du rédacteur en chef du « Bulletin », faisant justice des prétentions plutôt déplacées du T. Ill Fr. Beyer.

Les « Petites Nouvelles » ont compté 58 informations sur des faits d'actualité ou des événements de la vie maçonnique internationale.

Enfin, sous la rubrique « Les Livres » il a été rendu compte de 16 ouvrages en différentes langues.

Malgré nos moyens insuffisants qui s'opposent à notre désir de publier le « Bulletin » en anglais ou en espagnol — ce qui serait cependant bien nécessaire à notre propagande — nous avons fait de notre mieux pour que notre organe soit intéressant. Y sommes-nous parvenus ? Nous l'ignorons, mais ce n'est qu'au prix de gros efforts personnels et surtout grâce au concours désintéressé de quelques collaborateurs que nous avons pu maintenir le nombre de pages et la présentation habituels que l'insuffisance numérique des abonnements rend fort onéreux. Nos appels réitérés ont été entendus par quelques Obédiences membres et amis de notre œuvre que nous remercions sincèrement de leur appui ; toutefois, il est encore trop d'adhérents qui persistent à rester indifférents à nos sollicitations pressantes. La crise mondiale entraînera certainement quelques restrictions d'abonnements ; il importe donc que chacun prenne à cœur de nous procurer de nouveaux abonnés afin que le déficit signalé dans le rapport financier ne s'accroisse pas davantage.

B. — *Annuaire*. — L'édition de 1932 est sortie de presse dans le premier trimestre de l'année. De nombreuses améliorations ont été apportées dans la présentation de cet ouvrage. Parmi celles-ci figure la table synoptique au moyen de laquelle la recherche des renseignements se trouve grandement facilitée. Cet Annuaire nous a valu des félicitations et des compliments flatteurs de la part de plusieurs FF.-MM. éminents qui en font un usage fréquent, mais hélas, le succès financier n'est pas en rapport avec le succès moral. Contrariée par les difficultés de toutes sortes qui entravent les échanges internationaux, la vente a été très inférieure à nos prévisions et, cela, malgré une publicité méthodiquement organisée et abondamment diffusée par la presse maçonnique qui, en l'occurrence, s'est montrée fort obligeante. En outre, les services postaux sont devenus, d'une manière générale et depuis quelques années, bien défectueux et nous ont causé des pertes si nombreuses que nous nous sommes vus dans l'obligation, au grand détriment de notre caisse, de recommander tous nos envois. De même, la difficulté que l'on a trop souvent à en recouvrer le montant, nous a contraints à ne faire aucune expédition sans que le paiement ait été effectué à l'avance, sauf lorsqu'il s'agit de commandes provenant directement des Grandes Loges membres de l'A. M. I. Ces

mesures indispensables n'ont pas contribué à favoriser la vente.

Nous recommandons encore cette publication. Mieux connue de nos Loges et des FF, qui entretiennent des relations dans divers pays, elle devrait paraître annuellement et être tirée au moins à 6.000 exemplaires. Nous aurions alors une ressource importante qui assurerait à l'A. M. I. une expansion beaucoup plus grande. Nous sommes profondément déçus de constater qu'un travail aussi considérable, exigeant plus de six mois de labeur acharné, n'a pour résultat qu'une perte de plusieurs milliers de francs suisses.

§ VII. — FINANCES

Nous présentons d'autre part le compte rendu financier de l'exercice 1932, mais il est utile de faire ici quelques commentaires au moyen desquels on pourra se rendre un compte exact de la situation matérielle de notre Association.

a) *Bulletin.*

Tirage 700 exemplaires.	
Service des abonnements	310 exempl.
Service gratuit aux Obédiences membres	189 »
Service gratuit aux donateurs	9 »
Service gratuit aux annonceurs	12 »
Service gratuit presse et divers	36 »
Stock pour archives et vente au numéro	144 »
	<hr/>
	700 »

Sur les 310 abonnements payants, une cinquantaine n'ont pas encore été réglés. En admettant qu'ils le soient au début de 1933, le déficit de l'exercice, en ce qui concerne le chapitre « Bulletin », s'élèverait tout de même à plus de 800 frs.

b) *Annuaire.*

Coût total de l'édition (3.000 ex.) ..	frs. ss. 5.335.—
Recettes effectuées sur les ventes :	1.584 frs.
Recettes à effectuer pour 106 ex.)	450 frs.
soit au total	frs. ss. 2.034.—
	<hr/>
accusant un déficit pour 1932 de frs. ss.	3.301.—

Les ventes faites en 1933 ne couvriront certainement pas cette perte. Les prévisions les plus larges ne sauraient, en effet, aller au delà de 800.— à 1.000.— frs., à moins d'un gros effort de nos adhérents.

Nous avons versé à l'imprimeur un acompte de frs. 2.645.—, représentant à peu près la moitié de sa facture; le solde devra donc être prélevé sur l'exercice 1933.

c) *Contributions.* — Depuis le bouclement des comptes, les Obédiences suivantes se sont acquittées de leurs obligations pour 1932 :

Gran Logia « La Oriental-Peninsular » — Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal — Gran Logia de Honduras — Grande Loge du Pérou — Grand Orient de Turquie (solde) et Grande Loge de Luxembourg (solde).

La recette prévue au budget a été légèrement dépassée. Cela provient de ce qu'en établissant celui-ci nous avons tenu compte, dans une large mesure, des difficultés inhérentes à la situation actuelle et aux réglementations sur l'exportation des capitaux.

Il est difficile d'évaluer, même approximativement, le montant des contributions arriérées à percevoir car les effectifs ont considérablement diminué, surtout au sein des Grandes Loges américaines. Nous le faisons figurer au Bilan pour frs. ss. 3.000.—. Nous ne pensons pas que cette somme soit dépassée.

d) *Frais Généraux.* — Les dépenses inscrites sous cette rubrique se décomposent ainsi :

Poste, télégraphe, téléphone	frs 1.263,63
Fournitures	« 149,45
Imprimés	» 212,35
Sténographie, traductions	» 111,80
Frais divers (transports, réceptions, gratifications, etc.)	» 311.—
Total	» 2.048,23

Les frais de poste sont très élevés parce que tous les envois d'annuaire et de correspondances pour le Convent ainsi que ceux des comptes rendus des travaux, ne peuvent, en général, être expédiés que sous pli recommandé.

Aux recettes figurent les intérêts en compte courant, la plus value sur changes et la rétrocession des frais de ports.

e) *Dons.* — La liste des dons a été publiée régulièrement dans le « Bulletin ». On remarquera qu'ils sont en augmentation sur l'exercice 1931; cela provient de la « Semaine maçonnique internationale » organisée par le Grand Orient de Bel-

gique, au cours de laquelle des conférences ont eu lieu dans toutes les Loges belges sur la Fr.-Maçonnerie universelle et l'A. M. I. Les collectes faites à cette occasion ont rapporté frs. suisses 434,41. Nous remercions le Grand Orient de Belgique de cette générosité et le félicitons de cette initiative que nous voudrions nous permettre de donner en exemple à toutes les Puissances maçonniques membres de l'A. M. I.

La Grande Loge Yougoslavia, comme les années précédentes, a fait un don de 500.— frs. suisses pour lequel nous lui réitérons toute notre reconnaissance.

f) *Chancellerie.* — Les frais de déplacement ont atteint un chiffre inusité du fait que le Chancelier a dû se rendre à la séance du Comité Exécutif à Vienne et au Convent d'Istanbul, voyages longs et coûteux.

g) *Publicité.* — Le montant des recettes, supérieur à celui de l'exercice précédent, provient de la publication de l'Annuaire qui comporte également quelques pages d'annonces.

Ces recettes s'établissent ainsi :

Bulletin	frs. 527.—
Annuaire	» 380.—
	<hr/>
Total	» 907.—

On remarquera, au Bilan de sortie, qu'une somme de frs. 435,90 de factures diverses reste à encaisser dont une partie concerne encore la publicité de 1932.

h) *Publications.* — Dans le total indiqué aux dépenses, se trouve comprise la facture d'impression du Compte rendu du Convent de 1930, à Bruxelles, qui n'a été payée qu'au début de cet exercice.

j) *Imprévu.* — Une dette au montant de frs. ss. 1.000.— contractée naguère envers la famille de feu le T. Ill. Fr. Quartier-la-Tente et ignorée du Grand Chancelier actuel, a été liquidée.

§ VII. — CONCLUSIONS

Nous voici arrivé au terme de notre Rapport. Nous voudrions avoir la certitude qu'il sera lu attentivement par un grand nombre de FF. et que nos Obédiences membres lui donneront l'hospitalité dans les organes de presse qu'elles patronnent, sinon *in extenso*, du moins en résumé, ou qu'elles en feront l'objet de communications à leurs Ateliers et à leurs membres.

Nous demandons aussi aux périodiques maçonniques avec lesquels nous échangeons notre « Bulletin » de bien vouloir en publier un extrait à l'usage de leurs lecteurs.

L'immense majorité des FF.-MM. est fort peu au courant de ce qui s'accomplit dans notre Ordre sur le plan international et pourtant il est plus que jamais nécessaire de s'engager pratiquement dans la voie de l'union universelle. Chaque époque présente des problèmes différents, à chaque tournant de l'histoire surgit un obstacle particulier qu'il faut surmonter ou écarter pour ouvrir la voie à l'humanité en marche. Or, dans notre temps, alors que les principes qui sont à la base même de la Fr.-Maçonnerie sont raillés, bafoués, battus en brèche, nous avons le devoir de redoubler d'efforts dans leur application et de porter très haut le flambeau qui doit guider les peuples vers cet avenir que nous appelons de tous nos vœux, où règneront enfin la Paix et la Fraternité.

Constater que, malgré tout, notre Association poursuit sa marche et réalise peu à peu cet avenir idéal, n'est-ce point un réconfort à apporter à toutes les âmes inquiètes ?

La tâche immédiate de la Fr.-Maçonnerie est de relever le courage des timorés, de créer l'enthousiasme chez les désabusés et d'exalter la foi des convaincus. Il faut nous persuader que, seuls, nous pouvons donner, par l'exemple, la leçon salutaire qui remettra le monde dans la bonne voie en rétablissant l'échelle des valeurs morales, artificiellement faussée.

Puissent les FF.-MM. du monde s'unir par-dessus les frontières pour former la chaîne fraternelle. Puissent tous les Grands Orientes et Grandes Loges, au nom de ce qui leur est commun, former enfin le « front unique » contre les puissances mauvaises qui règnent dans l'univers !

Genève, le 31 mars 1933.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

ANNEXE

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

A. — *Lettres expédiées* (par pays de destination)

Europe :

Allemagne	17	
Autriche	43	
Belgique	93	
Bulgarie	33	
Danemark	3	
Espagne	108	
France	211	
Grèce	26	
Hongrie	2	
Luxembourg	23	
Norvège	19	
Pays-Bas	3	
Pologne	23	
Portugal	23	
Roumanie	3	
Suède	4	
Suisse	97	
Tchécoslovaquie	37	
Turquie	50	
Yougoslavie	51	869

Asie :

Palestine	2	2
-----------------	---	---

Afrique :

Abyssinie	1	
Egypte	9	10

Amérique du Nord :

Etats-Unis	18	
Mexique	51	69

Amérique Centrale-Antilles :

Cuba	21	
Haïti	22	43

993

	Report		993
Honduras	19		
Panama	20		
Porto Rico	29		
San Salvador	21		89
<i>Amérique du Sud :</i>			
République Argentine	20		
Bolivie	17		
Bésil	23		
Chili	21		
Colombie	25		
Equateur	22		
Paraguay	23		
Pérou	21		
Vénézuela	23		195
		Total	1.277

B. — *Lettres expédiées* (par objet traité)

Administration	372
Comité Exécutif	279
Convent	135
Candidatures	183
Conflits et arbitrages	59
Bulletin	14
Annuaire	45
Publications	15
Publicité	24
Propagande	25
Motions et propositions	38
Renseignements divers	48
Renseignements pour relations officielles ...	16
Renseignements d'histoire	9
Renseignements Rituels et Symboles	15
Total	1.277

Compte rendu financier

Exercice 1932

BILAN D'ENTRÉE AU 31 XII 1932

Actif

Capital disponible au 31 décembre 1930	frs. 6.813,09
Boni de l'exercice 1931	» 127,64
Contributions à percevoir (approx.)	» 2.000.—
Publicité à encaisser	» 125,35
	<hr/>
	frs. 9.066,08

Passif

Créance Mme Vve R. (solde)	frs. 2.000.—
A payer :	
Impression Convent	» 1.361,85
Créance Quartier-la-Tente fils	» 1.000.—
Excédent d'actif	» 4.704,23
	<hr/>
	frs. 9.066,08

RESULTATS GENERAUX ¹

		Dépenses	Recettes	Excédents Pertes	Profits
Bulletin (impression et vente)	frs.	2.090,05	1.068.—	1.022,05	
Annuaire (acompte sur impression et vente)	»	2.645.—	1.584.—	1.061.—	
Contributions perçues ²	»		9.557,35		9.557,35
Frais généraux	»	2.048,23	83,64	1.964,59	
Dons	»		1.183,81		1.183,81
Chancellerie :					
Emoluments: 1.200.—					
Loyer et entretien : 1.800.—					
Secrétariat : 1.800.—					
Déplacements 2.073,95	»	6.873,95		6.873,95	
Publications	»	1.532,66	202,15	1.330,51	
Publicité	»	103,40	755.—		651,60
Convent	»	527,25		527,25	
		15.820,54	14.433,95	12.779,35	11.392,76
Déficit de 1932	»		1.386,59		1.386,59
	»	15.820,54	15.820,54	12.779,35	12.779,35

¹ Voir commentaires et détails au Rapport administratif § VII.

² Voir annexe.

BILAN DE SORTIE AU 31 XII 1932

Actif

Capital disponible au 31 XII 1931	frs. 4.940,73	
Contributions à percevoir (approx.) ...	» 3.000.—	
Factures diverses à encaisser	» 435,90	
		<hr/>
	» 8.376,63	8.376,63

Passif

Créance Quartier-la-Tente (payée) ...	frs. 1.000.—	
Solde facture Annuaire	» 2.695.—	
Déficit de l'exercice 1932	» 1.386,59	
		<hr/>
	» 5.081,59	
Excédent d'actif	» 3.295,04	
		<hr/>
	8.376,63	8.376,63

Excédent d'actif au 31 XII 1931

Excédent d'actif au 31 XII 1932

En diminution de

SITUATION AU 31 XII 1932

Capital au 31 XII 1931	frs. 4.940,73
Déficit de l'exercice 1932 ..	frs. 1.386,59
Extinction dette Q.-I.-T. ...	» 1.000.—
Capital disponible au 31 XII 1932	» 2.554,14

Se décomposant comme suit :

Espèces en caisse	frs. 625,27
Banque	» 684,35
Chèques postaux	» 1.244,52
	<hr/>
Somme égale	» 2.554,14

Genève, le 31 mars 1933.

Le Grand Chancelier :
J. MOSSAZ.

ANNEXE

NOTES CONCERNANT LES COMPTES

A. — *Contributions perçues :*

Grande Loge de Vienne	1932	frs.	280.—
Grand Orient de Belgique	»	»	500.—
Grande Loge de Bulgarie	»	»	130.—
G. L. Espagnole, solde 1930, 1931 et	»	»	272,90
Grand Orient Espagnol	»	»	410,30
Grand Orient de France	»	»	2.080.—
Grande Loge de France	»	»	1.320.—
Grand Orient de Grèce 1931 et	»	»	800.—
Grande Loge de Luxembourg, ac. 1931	»	»	28,40
G. L. Polarstjernen (Norv.) 1931 et	»	»	400.—
Grande Loge de Pologne	»	»	150.—
Grande Loge Suisse Alpina	»	»	500.—
Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie ..	»	»	137.—
Grand Orient de Turquie, acompte sur	»	»	240.—
Grande Loge Yougoslavia	»	»	186.—
Gran Logia del Pacifico, Mexique	»	»	130.—
G. L. La Oriental-Peninsular, Mexi- que	1931	»	200.—
Grande Loge de Porto Rico	»	»	500.—
Grande Loge Cuscatlan, San Salvador ...	»	»	90.—
Grande Loge de Bolivie	»	»	107,75
Grand Orient du Brésil	1931	»	900.—
Grande Loge de l'Équateur 1931 et acompte	»	»	120.—
Grande Loge du Pérou solde 1931	»	»	75.—
Total			frs. 9.557,35

B. — *Contributions à percevoir :*

Grande Loge de Luxembourg ¹	solde 1931 et	1932
Grand Orient du Portugal ¹		1932

¹ Voir Rapport administratif, § VII, Finances, lettre C.

Grand Orient de Turquie ¹	solde de	1932
G. L. La Oriental-Peninsular ¹		1932
G. L. de l'Île de Cuba		1932
Grand Orient de Haïti		1932
Grande Loge du Honduras ¹		1932
Grande Loge de Panama		1932
G. L. de la République Argentine		1932
Grand Orient du Brésil		1932
Grande Loge du Chili	1931 et	1932
Grande Loge de Colombie		1932
Grande Loge de l'Équateur	solde de	1932
Grande Loge du Paraguay	1931 et	1932
Grande Loge du Pérou ¹		1932
Grande Loge du Venezuela		1932

¹ Voir Rapport administratif, § VII, Finances, lettre C.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif de l'A. M. I.

tenu au siège du Grand Orient de Turquie, à Istanbul,
les 5-10 septembre 1932

Les travaux sont ouverts à 10 h. 30.

Sont présents : *Comité Exécutif* : Les TT. Ill. FF. V. Carpentier, F. van der Linden, N. Gunzbourg (G. O. de Belgique); J. Maréchal, G. M., et A. Viet (G. L. de France); Estèbe (G. O. de France); L. Gertsch (G. L. de Porto Rico); D. Militchevitch et D. Tomitch (G. L. Yougoslavia); Sapounaroff (G. L. de Bulgarie); M. Rachid (G. O. de Turquie); J. Mossaz (G. L. Suisse Alpina), Grand Chancelier.

Comité Consultatif : T. Ill. Fr. A. Groussier (G. O. de France).

Sont excusés : *Comité Exécutif* : Grande Loge de Vienne, Grand Orient Espagnol, Grande Loge Espagnole, Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

Comité Consultatif : Les TT. Ill. FF. C. Magnette, A. Mille, B. Wellhoff et F. Brandenburg.

Le T. Ill. Fr. V. Carpentier, G. M. du Grand Orient de Belgique, est désigné, en l'absence du T. Ill. Fr. R. Engel (président), en qualité de président de session. Il remercie le Grand Orient de Turquie et son T. Ill. G. M. Moustafa Hakki, de l'hospitalité accordée aux délégués de l'A. M. I.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONVENT

Le Comité Exécutif décide que le président du Comité Exécutif, en l'occurrence son remplaçant, le T. Ill. Fr. Carpentier, ouvrira les travaux du Convent qu'il dirigera jusqu'à la désignation du Bureau par l'assemblée des délégués. Les TT. Ill. FF. J. Maréchal et L. Gertsch l'assisteront en qualité de I^{er} et II^e Surveillants.

Le Comité Exécutif proposera au Convent d'appeler à la présidence le G. M. du Grand Orient de Turquie et de lui adjoindre comme I^{er} et II^e Surveillants-vice-présidents, les TT. Ill. FF. Olivé Balsells, G. M. de la Grande Loge du Paraguay, et Georgalas, délégué du Grand Orient de Grèce. Au cas où

le G. M. Balsells ne serait pas présent, le T. III. Fr. Georgalas le remplacerait et le T. III. Fr. Skokowski, de la Grande Loge de Pologne, serait proposé comme II^e Surveillant. Le Grand Chancelier fonctionnera comme Secrétaire.

RAPPORTS DE GESTION

Le Grand Chancelier présente son rapport sur l'activité de l'A. M. I. depuis le Convent de Bruxelles et le rapport financier sur l'exercice 1932¹.

Le T. III. Fr. Carpentier — remercie et félicite le Grand Chancelier de son travail; il propose, bien qu'un prélèvement sur les réserves s'impose, que ses émoluments, frais de loyer et entretien des locaux soient payés au Fr. Mossaz dans la même proportion que pour l'exercice précédent, au total 3.000.— frs.

Le T. III. Fr. Rachid, — insiste pour que l'on examine attentivement la situation du Grand Chancelier. L'A. M. I. — dit-il — ne doit pas abuser de son désintéressement.

Le T. III. Fr. Tomitch — se réserve de prendre la parole sur le même point lorsque la question sera posée devant le Convent.

Il voudrait que l'on examinât également la situation des Obédiences en retard de plus d'une année dans le règlement de leurs contributions.

Le T. III. Fr. Mossaz — recommande la patience car il faut tenir compte de la situation générale très critique qui pèse sur les finances de nos adhérents et entrave leurs paiements.

VÉRIFICATION DES COMPTES

Sur le désir du Grand Chancelier, le Comité Exécutif fera procéder, au cours de la prochaine session, à la vérification des comptes de la Chancellerie.

CANDIDATURES

Le Grand Chancelier — annonce que trois nouvelles Puissances maçonniques ont présenté leur demande d'adhésion à l'A. M. I. Ce sont :

1^o Le Grand Orient de l'Uruguay, qui a comme garants la Grande Loge du Paraguay, la Grande Loge Espagnole et la Grande Loge Alpina;

2^o La Gran Logia Valle de Mexico, dont les garants sont: la Gran Logia La Oriental-Peninsular, la Gran Logia del Pacifico et la Grande Loge de l'Île de Cuba;

¹ Ces rapports ont été publiés dans le compte rendu du Convent d'Istanbul, « Bulletin » n^o 43.

3^e La Grande Loge Nationale d'Égypte (Fahmy Pacha), qui n'a pas pu présenter les garanties statutaires parce qu'à la suite de l'arbitrage de 1930 les Grandes Loges adhérentes à l'A. M. I. ne sont pas entrées en relations officielles avec elle. Cette Grande Loge — la plus importante des deux Obédiences égyptiennes — est saisie présentement, de la part de l'autre groupe, d'une demande de fusion qui sera étudiée par une commission composée de 5 membres de chacune des parties, sous le contrôle de l'A. M. I. La Grande Loge Fahmy Pacha se déclare très favorable à cette fusion et accepte de reprendre l'actif et le passif de l'autre Grande Loge (Kutry Pacha), tout en exigeant une épuration dans l'effectif de ses membres. Elle est d'accord de procéder à la même opération dans son propre sein.

L'A. M. I. ne peut pas se désintéresser de cette unification de la Franc-Maçonnerie égyptienne qui permettrait d'éliminer les éléments indésirables ayant porté un grave préjudice à la Maçonnerie de ce pays. Le G. M. Fahmy Pacha s'est rendu à Istanbul accompagné de deux délégués; il a pris, en présence du Grand Chancelier de l'A. M. I., des engagements qu'il est prêt à renouveler devant le Comité Exécutif. Le T. Ill. Fr. Mossaz demande à ce qu'il soit entendu par le dit Comité qui enregistrera ses déclarations.

Le Comité Exécutif accepte cette proposition; le T. Ill. Fr. Fahmy Pacha sera entendu dans une prochaine séance.

Le Grand Chancelier — a eu récemment un entretien avec le Grand Secrétaire de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne qui lui a déclaré que sa Grande Loge était satisfaite de la façon bienveillante dont l'A. M. I. avait examiné sa candidature, tout en regrettant que les Statuts ne permettent pas que son admission soit prononcée à ce Convent.

Le T. Ill. Fr. Tomitch — recommande que l'on examine cette candidature avec beaucoup d'attention afin d'éviter une admission hâtive qui aurait des conséquences fâcheuses.

Le T. Ill. Fr. Carpentier — rappelle que le Comité Exécutif avait envisagé à Vienne la réduction du délai de 10 ans d'activité prévus par nos Statuts pour les Obédiences qui n'ont pas de filiation directe.

Le T. Ill. Fr. Groussier — préférerait que l'on maintint les 10 ans mais que ce temps puisse être abrégé pour les Obédiences qui recueilleraient un nombre de suffrages supérieur à celui exigé actuellement. Ce serait une modification à introduire dans nos Statuts.

Le Comité Exécutif étudiera la question au cours d'une prochaine session.

REPRÉSENTATION DES GRANDES LOGES RÉGIONALES

Le T. Ill. Fr. Estèbe — appelle à nouveau l'attention du Comité Exécutif sur la situation que créerait l'admission, au sein de l'A. M. I., de plusieurs Grandes Loges régionales permettant, par exemple, de donner 10 à 12 voix au même pays dans un Convent.

Le T. Ill. Fr. Mossaz — fait observer que le Convent n'est pas une assemblée de nations, mais une réunion d'Obédiences maçonniques, égales en droit comme en fait, et traitant uniquement de questions maçonniques.

Le T. Ill. Fr. Groussier — admet bien qu'une petite Obédience soit l'égale d'une plus grande, toutefois, il acceptera plus difficilement que de petites nations disposent d'autant de voix qu'elles compteraient de Grandes Loges membres de l'A. M. I.

Le Comité Exécutif reprendra l'examen de cette question dans sa prochaine session.

RITUEL DU CONVENT

Il est décidé que les travaux du Convent de 1932 seront ouverts et fermés selon le rituel établi par le Comité Exécutif mais, avant la clôture définitive, le président du Convent le soumettra à l'approbation des délégués. Dès cet instant, il sera considéré comme rituel officiel des Convents de l'A. M. I.

STATUT JURIDIQUE DE L'A. M. I.

Le projet de revision des Statuts se rapportant à la personnalité civile de l'A. M. I. sera présenté au Convent pour approbation.

Le nouveau président du Comité Exécutif donnera pouvoir au Grand Chancelier pour toutes opérations de banque, nécessaires à l'administration courante de l'Association, afin d'éviter des complications de signatures.

ENREGISTREMENT DES TRAITÉS

Le Grand Chancelier — annonce qu'un traité a été conclu entre le Grand Orient de Turquie et le Grand Orient de France pour régler le passage de deux Loges de ce dernier sous l'Obédience du premier. Les deux parties demandent que ce traité soit enregistré par l'A. M. I.

Il est décidé de procéder conformément aux dispositions du Règlement que le Convent doit voter.

Le T. Ill. Fr. Tomitch — fait ressortir l'importance de cet accord qui montre à quels résultats l'A. M. I. a abouti dans le domaine des droits de territorialité.

RÈGLEMENT D'ARBITRAGE

A propos du Règlement d'Arbitrage qui va être soumis aux délibérations du Convent, le T. Ill. Fr. Mossaz demande si le différend entre les deux Obédiences espagnoles suivra la procédure prévue par le dit Règlement.

Le T. Ill. Fr. Estébe — répond que la Commission nommée n'est pas une commission d'arbitrage mais d'examen; en outre, la procédure ayant été engagée avant le vote du Règlement d'Arbitrage, on ne pourrait envisager l'application de la nouvelle procédure que si elle était réclamée par les parties.

Le T. Ill. Fr. Mossaz — voudrait savoir si, dans ce cas, on reprendrait la tentative de conciliation en suivant la nouvelle procédure.

Le T. Ill. Fr. Carpentier — est d'avis que le travail accompli par la Commission d'enquête soit considéré comme constituant une procédure de conciliation, remplaçant celle qui est prévue dans le Règlement; au cas où les parties réclameraient l'arbitrage, le Règlement serait appliqué.

Le T. Ill. Fr. Gertsch — demande où en sont les travaux de la Commission des Affaires espagnoles. Il fait remarquer que la plainte de la Grande Loge Espagnole porte sur une question très précise ne justifiant pas une enquête sur place et à laquelle on aurait dû, depuis longtemps, donner une réponse.

Le Grand Chancelier — explique que la maladie de l'un des membres de la Commission a empêché celle-ci de poursuivre ses travaux avec toute la rapidité désirée. En outre, une question préjudicielle s'est posée à la suite de la plainte reconventionnelle du Grand Orient Espagnol contre la Grande Loge. Il s'agit de savoir si les deux plaintes doivent être liées ou si elles restent distinctes. C'est sur ce point que la Commission se prononcera prochainement.

Après une courte discussion, le T. Ill. Fr. Carpentier — prie le T. Ill. Fr. Gertsch de faire confiance à la Commission qui s'efforcera de rapporter à la prochaine session. Le Grand Chancelier exposera devant le Convent l'état actuel des affaires espagnoles.

GARANTS D'AMITIÉ

Le projet présenté par le T. Ill. Fr. Gertsch sera soumis au Convent.

Le T. III. Fr. Tomitch — annonce qu'il présentera un contre-projet puis une courte discussion s'engage sur certains points du projet Gertsch.

Le Convent appréciera et se prononcera.

CODE TÉLÉGRAPHIQUE

Le Code sera soumis au Convent; celui-ci décidera s'il veut l'adopter officiellement.

DROITS DE L'HOMME

Le rapport du T. III. Fr. Mintz, à l'appui de la motion de la Grande Loge de Vienne sur les Droits de l'Homme, a été publié dans le « Bulletin » et envoyé à tous nos adhérents avec prière de soumettre leurs observations. Aucune communication n'est parvenue en Chancellerie; d'autre part, la Grande Loge de Vienne n'a pas fait de nouvelles propositions à ce sujet et à moins qu'elle ait donné des instructions spéciales à son représentant au Convent, le Grand Chancelier n'a pas de conclusions à formuler sur cette motion. Il fait remarquer que la Grande Loge a présenté sa motion en 1930, trop tard pour être discutée au Convent de Bruxelles et qu'il serait difficile de nous séparer sans avoir pris une résolution sur cet objet de notre ordre du jour.

Les TT. III. FF. Carpentier, Groussier, Rachid et Militchevitch considèrent qu'il sera difficile, en l'absence d'un délégué direct de la Grande Loge intéressée, de discuter d'une question qui peut comporter de graves responsabilités.

Il est décidé, à l'unanimité, que le T. III. Fr. Carpentier exposera au Convent les motifs pour lesquels la motion de la Grande Loge de Vienne, insuffisamment préparée, ne peut pas être mise en discussion utilement.

ACTION DE L'A. M. I. COMME PUISSANCE MORALE

Le T. III. Fr. C. Pierre (G. L. de Tchecoslovaquie) — qui avait été chargé de rapporter sur cette question, ne peut pas assister au Convent. Il n'a donné aucune instruction au Grand Chancelier au sujet de son rapport.

Le T. III. Fr. Carpentier — estime que cette étude doit se poursuivre, que l'on peut la remettre sur le chantier pour le prochain Convent. Il propose qu'à défaut des résolutions que le Convent eût certainement prises, un vœu soit émis, établissant nos vues et nos préoccupations en faveur de la Paix.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Le Grand Chancelier — présente le projet de Budget pour 1933. Le Comité Exécutif l'adopte après une courte discussion. Il sera soumis à l'approbation du Convent.

REPRÉSENTATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Grand Chancelier — rappelle la proposition de la Grande Loge du Paraguay ayant trait au mode de représentation des Grandes Loges sud-américaines.

Le T. Ill. Fr. Olivé Balsells, G. M. de la Grande Loge du Paraguay, est invité à exposer devant le Comité Exécutif les différents points de sa proposition.

Le T. Ill. Fr. Olivé Balsells — après avoir établi la situation actuelle de la Franc-Maçonnerie hispano-américaine, fortement influencée par celle des Etats-Unis et décidée à se grouper pour se soustraire à cette sorte de tutelle qui lui pèse, voudrait que l'Amérique du sud pût participer de façon active aux travaux du Comité Exécutif.

Il propose, d'accord avec les dirigeants de plusieurs Obédiences intéressées, que l'Amérique du sud s'organise en groupement régional, lequel constituerait un sous-comité qui présenterait les desiderata des Grandes Loges sud-américaines au Comité Exécutif par les soins d'une délégation commune.

Après discussion, il est décidé de soumettre cette proposition au Convent sous la forme suivante : Un sous-comité pour l'Amérique du sud et un autre pour l'Amérique centrale-Antilles-Mexique seraient constitués par les Grandes Loges qui adhéreront à cette initiative. Ces sous-comités disposeraient chacun d'un mandat au Comité Exécutif. Les Obédiences intéressées choisiraient entre elles celles qui feraient partie de cette délégation, elles en désigneraient le chef. Aucune modification des Statuts de l'A. M. I. ne serait envisagée à ce sujet avant 1934; après une expérience de deux années, le Convent, sur la proposition du Comité Exécutif, verrait s'il y a lieu d'adopter une nouvelle réglementation.

Le Grand Chancelier — propose d'accorder deux sièges au Comité Exécutif, l'un à l'Amérique du sud et l'autre à l'Amérique centrale-Antilles-Mexique, sans indication d'Obédiences, laissant à celles-ci le soin de composer elles-mêmes ces délégations collectives.

Cette proposition est adoptée et sera transmise au Convent.

ELECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le total des Obédiences adhérentes s'élevant à 33 y compris les trois nouvelles Grandes Loges dont l'admission va être ratifiée par le Convent, le Comité Exécutif décide, en application des Statuts, de porter le nombre des mandats à 9 et d'accorder trois sièges de délégués adjoints.

Le T. Ill. Fr. Mossaz — a été chargé par la Grande Loge Suisse Alpina d'annoncer au Convent qu'elle désirait ne pas être réélue au Comité Exécutif. Les membres du Comité prient le Fr. Mossaz d'insister par télégramme auprès de sa Grande Loge pour l'inviter à ne pas se retirer et l'engager à continuer la précieuse collaboration qu'elle a apportée à l'A. M. I. dès sa fondation.

Après délibération, il est décidé de soumettre au Convent les propositions suivantes pour la composition du Comité Exécutif, chargé de la gestion des affaires jusqu'au prochain Convent de 1934 :

L'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Yougoslavie et Porto Rico, sortant de charge;

La Turquie occuperait l'un des nouveaux sièges et la Grèce serait appelée en remplacement de la Suisse dont le refus est confirmé.

L'Amérique du sud serait représentée provisoirement par le Paraguay en attendant une entente des Obédiences intéressées en vue d'un mandat collectif.

Les sièges adjoints seraient répartis comme suit :

A l'Autriche : la Bulgarie; à la Yougoslavie : la Tchécoslovaquie; à la Turquie : la Pologne.

DIVERS

Le Comité Exécutif entend le T. Ill. Fr. Fahmy Pacha, G. M. de la Grande Loge Nationale d'Egypte (anc. Sayed Ali), qui formule la déclaration suivante :

« Au nom de tous les FF. d'Egypte et en mon nom personnel, je remercie vivement, en cette occasion heureuse, les CC. FF. Président et membres du Comité Exécutif de l'A.M.I. de ce geste de sympathie fraternelle qu'ils témoignent aux Maçons égyptiens en m'invitant à me faire entendre sur la question maçonnique égyptienne.

« Je résume en ces quelques mots ce que j'ai déjà affirmé à notre C. Fr. Grand Chancelier, c'est-à-dire que le Comité Permanent de notre Grande Loge a approuvé le principe de la fusion avec l'autre Grande Loge dirigée par mon cher ami et Fr. Kutry Pacha. Une Commission a été nommée à cet effet. Viendra ensuite le triage absolument nécessaire au bien de

la Maçonnerie égyptienne. La question financière passera en troisième lieu et sera examinée largement de notre part de manière à ce qu'elle ne puisse être une entrave à la fusion.

« Nous ne manquerons pas d'ouvrir nos bras à nos CC. FF. de l'autre Grande Loge et leur ferons assumer avec nous la direction de la seule et unique Grande Loge d'Égypte.

« Mon cœur m'oblige à exprimer le vœu ardent de voir réunir le prochain congrès de l'A. M. I. chez nous, en Égypte. De cette façon, l'A. M. I. étendra son action bienfaisante sur tous les pays de l'Orient où se développeront de plus en plus des branches maçonniques saines.

« Avant de terminer, j'adresse mes meilleurs remerciements au Grand Chancelier, le T. C. Fr. Mossaz, ainsi qu'au Grand Orient de Turquie qui, dans ce temple sacré, enregistrera un grand événement maçonnique pour le bien de la Franc-Maçonnerie universelle. »

Sur la demande du T. Ill. Fr. Grand Chancelier, le T. Ill. Fr. Fahmy déclare que sa Grande Loge, en exigeant qu'un triage des membres de l'autre Grande Loge ait lieu préalablement à la fusion, entend se soumettre à la même exigence de la part de l'autre partie si celle-ci en manifeste le désir. Il répond, en outre, à une question du T. Ill. Fr. Groussier, en disant que la fusion s'opérera avec l'aide d'un comité spécial, désigné par les deux groupements. A une autre question du Fr. Mossaz, le G. M. Fahmy ajoute que l'élimination des éléments indésirables se fera par les soins d'une commission mixte.

Le T. Ill. Fr. Maréchal — ayant encore demandé si le T. Ill. Fr. Fahmy est chargé de parler officiellement ou officieusement au nom de la Grande Loge Kutry Pacha, celui-ci répond qu'il est d'accord avec le T. Ill. G. M. Kutry Pacha mais qu'il n'a pas de mandat précis pour s'exprimer en son nom.

Le Comité Exécutif enregistre toutes ces déclarations et espère que les négociations engagées aboutiront aux meilleurs résultats.

ORGANISATION DU NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif, nouvellement élu, s'est réuni dès son élection. Il constate qu'il ne peut désigner son président tant que les Obédiences n'ont pas mandaté elles-mêmes leurs délégués.

Il est décidé que le Grand Chancelier les invitera à procéder à cette formalité le plus tôt possible en indiquant isolément le nom du Fr. qui sera le chef de leur délégation.

La composition des délégations sera communiquée par la Chancellerie à toutes les Obédiences membres du Comité Exécutif et ce dernier procédera à l'élection du président dans une prochaine session.

Le T. Ill. Fr. Skokowski — propose que jusqu'à ce moment-là le T. Ill. Fr. Engel soit invité à conserver la présidence qu'il exerce depuis le dernier Convent.

Approuvé.

Il est ensuite procédé à la désignation des FF. qui remplissent les conditions réglementaires pour faire partie du Comité Consultatif. Sont proposés, les TT. Ill. FF. : C. Magnette (G. O. de Belgique); B. Wellhoff (G. L. de France); A. Mille (G. O. de France); F. Brandenburg (G. L. Suisse Alpina), membres sortants, ainsi que le T. Ill. Fr. Maréchal (G. L. de France), le mandat français passant pour cette période au Grand Orient de France.

Le T. Ill. Fr. Engel continuant à faire partie de la délégation belge au Comité Exécutif, n'est pas proposé.

Ces appels seront transmis pour ratification aux Obédiences dont ces FF. relèvent.

La date de la prochaine session est fixée au 4 janvier 1933, à Paris.

Certifié conforme.

Genève, le 15 octobre 1932.

Le Grand Chancelier :
J. MOSSAZ.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenu au siège du G. O. de France, à Paris,
le 4 janvier 1933

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. Raoul Engel, Victor Carpentier, G. M., et Erculisse (G. O. de Belgique); F. Esteva, G. M. (G. L. Espagnole); C. Gonzalez, G. Secr. (G. O. Espagnol); A. Groussier, P. C. O. et F. Estèbe (G. O. de France); Doignon, G. M. adj. (G. L. de France); Panos Hadjipanós (G. O. de Grèce); M. Rachid, G. M. adj., et Saltiel (G. O. de Turquie); D. Tomitch (G. L. Yougoslavie); C. Pierre (G. L. Nat. de Tchécoslovaquie), et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Comité Consultatif : les TT. Ill. FF. C. Magnette, A. Mille et J. Maréchal.

Délégations excusées : *Comité Exécutif* : le T. Ill Fr. Militchevitch (Yougoslavie) et les Grandes Loges de Vienne, Bulgarie, Pologne, Porto Rico, Paraguay (pour l'Amérique du sud).

La séance est ouverte à 10 h. 15 sous la présidence du T. Ill. Fr. R. Engel.

Le T. Ill. Fr. Engel, président — salue les délégués au nouveau Comité Exécutif et les membres du Comité Consultatif qui se réunissent pour la première fois depuis le Convent d'Istanbul. Il souhaite que l'esprit de fraternité et de cordialité qui n'a cessé de se manifester entre les membres des précédents comités, continue à régner au sein du Comité actuel. Cet esprit bienveillant et sincèrement fraternel a permis de découvrir, sous ce qui divise, tout ce qui rapproche, sans qu'à l'heure de la séparation, des souvenirs amers se dégagent des discussions auxquelles nous avons pris part. La courtoisie dont nos relations furent empreintes a eu les résultats les plus heureux sur la mission qui nous a été confiée.

Le Fr. Engel regrette que, pour la première fois depuis la fondation de l'A. M. I., la Suisse n'exerce plus de mandat au Comité Exécutif. Au moment où ce nouveau conseil va commencer son travail, il espère que la Grande Loge Alpina reviendra bientôt siéger au milieu des autres délégations. Il compte, en outre, que le Fr. Brandenburg, proposé pour faire partie du Comité Consultatif, ne tardera pas à prendre sa place à nos réunions. Nous ne pouvons oublier — dit-il — que

la Grande Loge Suisse Alpina est l'initiatrice de la fondation de l'A. M. I. Il propose qu'un salut fraternel soit envoyé par télégramme à son R. G. M., le Fr. A. Jeanneret. (Approbations unanimes.)

Le T. Ill. Fr. Engel, président — en annonçant le passage à l'Or. éternel d'un des membres du Comité Consultatif, le T. regretté Fr. Bernard Wellhoff, accorde une pensée émue au souvenir de ce Fr., fondateur de l'A. M. I. qui signa la Charte constitutive de notre Association au nom de la Grande Loge de France et qui, lors de la séance de clôture du Convent de 1921, traduisit les espoirs des fondateurs en ces termes :

« Aussi, n'avons-nous pas trop de toute notre énergie pour continuer à travailler en commun. Nous avons fait l'union de la Maçonnerie internationale, nous étions tous venus avec cette volonté; nous ne l'avons pas faite comme nous la comprenions les uns ou les autres avec toutes nos idées, mais pourtant nous l'avons faite de façon complète parce qu'un grand sentiment de fraternité a régné entre nous et que nous voulons absolument que la Fr.-Maçonnerie devienne vraiment universelle. »

La mémoire de notre Fr. Wellhoff nous invite à continuer l'œuvre dont il fut l'un des promoteurs.

La Grande Chancellerie a présenté à la Grande Loge de France les condoléances de l'A. M. I. et a pris les dispositions utiles pour qu'elle soit représentée aux obsèques.

La Grande Loge de France a encore été éprouvée par la perte de notre T. C. Fr. général Viet, dont le décès est tout récent. Ce Fr. laisse parmi nous le meilleur souvenir. Le Comité Exécutif s'incline devant la mémoire de ces valeureux artisans de notre idéal commun et nos FF. de la Grande Loge de France peuvent être assurés que nous partageons leur affliction.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le T. Ill. Fr. Engel, président — lit les passages du Règlement Intérieur qui ont trait à la nomination du Président du Comité Exécutif, à choisir parmi les chefs de délégations. L'adoption d'un Règlement Intérieur fut une heureuse inspiration, mais il est néanmoins indispensable de lui faire subir quelques remaniements qui le rendront plus complet et plus conforme aux besoins de notre Association. Son application nous amène à constater des lacunes et fait apparaître des nécessités imprévues. C'est ainsi que l'on a omis de déterminer la durée du mandat du président. Si c'est le Convent qui nomme les Puissances siégeant au Comité Exécutif,

ce sont les Obédiences elles-mêmes qui composent leur délégation; il est donc impossible, au lendemain du Convent, de choisir un président puisque les chefs de délégations ne sont pas encore désignés. Or, si le mandat du président sortant de charge n'est pas prolongé, nous risquons d'avoir une période assez longue où personne n'occupant la présidence, la responsabilité des affaires ne repose plus que sur le Grand Chancelier, ce qui, selon les cas, peut présenter de graves inconvénients. La modification de l'art. 3 du Règlement Intérieur s'impose donc et le Fr. Engel propose un deuxième alinéa ainsi conçu : Les pouvoirs du Président prennent fin à la nomination de son successeur.

Approuvé à l'unanimité.

Le T. Ill. Fr. Engel, président — rappelle, en outre, qu'au cours des délibérations sur le dit Règlement, il a été décidé que le Président et le Grand Chancelier feraient partie, de droit, de toutes les Commissions nommées par le Comité Exécutif. Cette disposition est logique parce que ce sont les deux FF. qui sont le plus au courant des questions que le Comité doit traiter, mais il importe de préciser les conditions dans lesquelles ils sont appelés à fonctionner au sein de ces Commissions.

Le Fr. Engel propose que l'on ajoute : « Lorsqu'ils sont désignés automatiquement en vertu de ce droit, ils n'ont que voix consultative; par contre, lorsqu'ils sont désignés à un autre titre, ils acquièrent le droit de vote. »

Cette formule est adoptée à l'unanimité.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Le T. Ill. Fr. Engel, président — mis au courant par ses FF. de la délégation belge au Convent d'Istanbul, sait que tous les délégués ont remporté des souvenirs inoubliables de ces assises; au nom du Comité Exécutif, il adresse encore de chaleureux remerciements au Grand Orient de Turquie pour la façon distinguée et vraiment maçonnique dont il s'est acquitté de sa lourde tâche. Il prie les délégués turcs d'exprimer à tous leurs FF. et particulièrement au G. M., le T. Ill. Fr. Moustafa Hakki, les sentiments de profonde gratitude de ceux qui eurent le bonheur d'apprécier leur hospitalité durant les belles journées de septembre dernier.

Le Fr. Engel fait l'éloge du Fr. Rachid que nous connaissons depuis longtemps et qui, dès 1930, collabora aux travaux du Comité. Aussi, bien qu'il n'y ait pas de tradition exigeant que le président du Comité Exécutif soit toujours le chef de

délégation de l'Obéissance ayant organisé le Convent, il propose de nommer notre Fr. Rachid à la présidence du Comité Exécutif.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le T. Ill. Fr. Rachid — en prenant possession de ses fonctions, remercie de l'honneur que l'on fait au Grand Orient de Turquie et à lui-même en l'appelant à cette haute situation dans l'A. M. I. Il dit ne pas mériter les louanges que le Fr. Engel lui a adressées.

L'A. M. I. n'a que 11 ans d'existence mais son activité a déjà donné d'excellents résultats et sa tâche grandit de jour en jour. Il évoque la mémoire de ses prédécesseurs, les TT. Ill. FF. Reverchon, Magnette, Groussier, Engel, Carpentier, qui ont apporté avec enthousiasme leurs qualités personnelles et mis tout leur cœur au service de l'A. M. I., marquant très nettement sa ligne de conduite. Il déclare qu'il ne saurait faire mieux que de suivre leurs traces; c'est en s'inspirant de leurs actes qu'il accomplira la tâche qui lui est confiée.

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF

La Chancellerie, conformément aux Statuts (art. 12bis) a soumis à la ratification de leurs Obédiences respectives, l'appel des TT. Ill. FF. C. Magnette (Belgique), A. Mille (G. O. de France), J. Maréchal (G. L. de France) et F. Brandenburg (G. L. Suisse Alpina) au Comité Consultatif. Les trois premières propositions ont été ratifiées; la Grande Loge Alpina soumettra celle du T. Ill. Fr. Brandenburg à sa prochaine assemblée des délégués.

Le T. Ill. Fr. Carpentier — propose que le Fr. Engel, qui quitte la présidence, soit appelé à siéger en qualité de membre du Comité Consultatif, le Fr. Carpentier étant dorénavant le chef de la délégation belge.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Le compte rendu de la session d'Istanbul (5-10 septembre 1932) est adopté sans observation.

— La R. Loge « Le Général Peigné » invite le Comité Exécutif à prendre part *in corpore* à un grand dîner qui aura lieu ce soir à l'hôtel Claridge et auquel les dames sont également conviées.

Accepté avec remerciements.

— Le Grand Chancelier — a avisé toutes les Grandes Loges de l'Amérique du sud d'avoir à s'entendre entre elles

pour désigner leur représentation au Comité Exécutif, selon les décisions du Convent d'Istanbul. Jusqu'ici, il ne semble pas que cela ait été fait. Le G. M. Balsells de la Grande Loge du Paraguay — qui s'excuse de ne pouvoir prendre part à la présente session — n'a pas donné d'indications à ce sujet, toutefois, il faut tenir compte qu'un arrangement de ce genre nécessite des échanges de correspondances entre les Grandes Loges et que pour aboutir à cette entente, le temps matériel a pu faire défaut.

Le T. Ill Fr. Tomitch — propose d'attendre jusqu'à la prochaine réunion du Comité Exécutif pour prendre des mesures utiles afin que le mandat sud-américain soit effectivement rempli.

Accepté.

— Le Grand Chancelier — rapporte que, d'après une correspondance du délégué de la Grande Loge de Porto Rico, cette Obédience a accepté avec honneur le renouvellement de son mandat mais que n'ayant reçu aucune communication de la part des Grandes Loges de l'Amérique centrale-Antilles et du Mexique sur leur participation éventuelle à la délégation, elle ne voudrait pas en assumer seule la charge avant de connaître les intentions des autres Obédiences intéressées.

Il rappelle que la Grande Loge de Porto Rico fut investie de ce mandat par le Convent. Tant que les Grandes Loges de l'Amérique centrale-Antilles n'auront pas manifesté leur point de vue sur la forme de collaboration proposée, la Grande Loge de Porto Rico doit se considérer comme détentrice de la délégation officielle. C'est ainsi, du reste, que l'a décidé le Convent d'Istanbul. (Accord unanime.)

— En vertu de l'art. 4bis des Statuts, voté à Istanbul, le Comité Exécutif accorde au Chancelier le droit d'engager l'A. M. I., par sa seule signature, dans toutes les opérations rentrant dans le cadre du budget. Pour tout ce qui présentera un caractère exceptionnel, il signera conjointement avec le Président.

— Le Grand Chancelier — annonce qu'il enverra très prochainement aux FF. qui ont pris la parole au Convent de 1932, le texte complet de leurs interventions en vue de corrections éventuelles. Ce compte rendu imprimé sera distribué probablement au début de mars à toutes les Obédiences adhérentes.

— La Chancellerie a communiqué à toutes les Puissances maçonniques membres le décès du T. regretté Fr. D. Torrigiani en les priant d'en aviser les Loges de leur Obédience et en leur demandant de tirer un batterie de deuil en mémoire de ce malheureux martyr de la Franc-Maçonnerie. Un grand nombre de nos adhérents ont informé la Chancellerie

qu'une manifestation — sous une forme ou une autre — avait eu lieu en souvenir de ce G. M. disparu.

— Plusieurs Obédiences désirent que le service gratuit du « Bulletin », fait par la Chancellerie aux adhérents, soit porté de 5 à 10 exemplaires. Le Grand Chancelier est tout disposé à donner satisfaction à ces demandes mais notre « Bulletin » accuse un déficit et le nombre des abonnés se ressentira encore des effets de la crise générale, de sorte qu'il n'est pas très indiqué d'en augmenter le tirage au moment où la situation financière de l'A. M. I. nécessite toute notre attention.

Après une courte discussion, le nombre de 5 exemplaires gratuits est maintenu. Les Obédiences qui en désireront davantage les obtiendront moyennant paiement du montant ordinaire de l'abonnement.

— Le Grand Orient du Brésil a adressé à la Chancellerie une réclamation au sujet de la reconnaissance, par certaines Obédiences membres de l'A. M. I., de Grandes Loges régionales fondées dans ce pays au cours de ces dernières années. Il désire que l'A. M. I. attire l'attention de ces Obédiences sur cette manière d'agir qu'il considère comme peu fraternelle envers un Grand Orient, membre de notre Association.

Le T. Ill. Fr. Doignon — estime que cette question n'est pas du ressort du Comité Exécutif, attendu que la Déclaration de Principes de l'A. M. I. réserve l'autonomie absolue des Obédiences membres sur tout ce qui touche aux affaires internes.

Le T. Ill. Fr. Engel — relève que l'A. M. I. doit cependant favoriser l'unité territoriale, qu'elle a même pris des mesures pour éviter la création d'Obédiences rivales là où existent des Grandes Loges affiliées à notre Association. Il lui semble que nous pouvons donner suite à la réclamation du Grand Orient du Brésil en portant celle-ci à la connaissance des Puissances maçonniques entrées en relations avec les Grandes Loges régionales brésiliennes. Elles fourniraient sans doute à la Chancellerie des explications qui seraient transmises au Grand Orient du Brésil.

Le T. Ill. Fr. Magnette — demande que, dans des cas semblables, le Chancelier ne réponde pas sans avoir consulté préalablement le Comité; il y a intérêt à ce qu'il soit couvert par une décision. Si, en l'occurrence, le Comité n'est pas compétent pour agir officiellement, il croit toutefois que nous ne devons pas nous refuser à une démarche officieuse, parce qu'il s'agit de l'intérêt maçonnique général et que c'est dans ce but que l'on fait appel à nous. Il conseille de répondre au Grand Orient du Brésil que nous ferons notre possible pour qu'il obtienne satisfaction.

Le T. III. Fr. Groussier — recommande de se garder de faire naître un conflit. Dans tous les cas douteux, le Grand Orient de France n'entre en relations officielles avec une Obédience qui le sollicite qu'après avoir consulté la Chancellerie. Chaque membre de l'A. M. I. devrait faire de même afin d'éviter tout rapport avec des Obédiences placées en marge des règles de territorialité que nous avons fixées.

Le T. III. Fr. Rachid, président — dit que le Grand Orient de Turquie procède de la même façon.

Le T. III. Fr. Tomitch — ajoute que les additifs des Statuts traitent précisément le cas signalé par le Grand Orient du Brésil.

Le T. III. Fr. Doignon — cite les passages de la Déclaration de Principes et des additifs suivant lesquels le Grand Chancelier aurait pu répondre directement à l'Obédience requérante que notre intervention n'était pas possible.

Le T. III. Fr. Engel — n'est pas d'accord sur ce point. Il est peut-être paradoxal que l'on n'ait pas obligé les Obédiences membres à avoir entre elles des relations officielles, mais dans l'ambiance qui régnait lors de notre fondation, on dut faire des concessions pour éviter des difficultés. Il faut tenir compte que les Grandes Loges brésiliennes dont il est question sont des dissidences du Grand Orient, les passages signalés ne se rapportent pas au cas qui nous occupe.

Il propose que le Grand Chancelier accuse réception de la lettre du Grand Orient du Brésil et qu'il communique sa réclamation aux Grandes Loges indiquées comme ayant noué des relations avec ces nouveaux groupements.

Adopté.

— Le T. III. Fr. Tomitch — a reçu une circulaire d'une Grande Loge de Cuba qui n'est pas membre de l'A. M. I., par laquelle cette Grande Loge affirme sa régularité et résume l'histoire de sa fondation.

Le Grand Chancelier — rappelle que cette Grande Loge a formulé, il y a quelques années, une demande d'admission qui ne peut plus être prise en considération sans que la Grande Loge de l'Île de Cuba, entrée dans l'A. M. I. en 1930, lui accorde son appui, ce qui est encore exclu pour le moment.

— Le Grand Chancelier — donne lecture d'une demande de participation de l'A. M. I. à un congrès de toutes les organisations internationales à tendances pacifistes.

Le T. III. Fr. Engel — pense qu'il faut que l'on s'en tienne aux décisions prises antérieurement et que le Grand Chancelier réponde à toutes ces sollicitations en exprimant notre sympathie, mais en déclarant que nos Statuts ne nous permettent pas de participer à des manifestations organisées par des groupements étrangers à la Franc-Maçonnerie.

— Le T. Ill. Fr. Mille — s'est rendu au Canada et aux Etats-Unis au cours de l'automne dernier. Il a été fort bien reçu par les FF. américains bien qu'il n'ait pu voir les GG. MM. des Etats qu'il a visités, ceux-ci étant en vacances. Il n'a pas pu atteindre le T. Ill. Fr. Townsend Scudder, absent de New-York. Faisant part de ses impressions sur la Fr.-Maçonnerie américaine, il a l'impression qu'il serait bon que nous puissions, les uns ou les autres, nous rendre aux Etats-Unis pour faire connaître le but de notre Association, encore ignorée de la grande masse des FF. américains.

CANDIDATURES

Le Grand Chancelier — annonce qu'il n'a reçu que des réponses favorables à l'admission des deux candidatures en cours, soit la Gran Logia Valle de Mexico et la Grande Loge de l'Uruguay (ancien Grand Orient).

Le T. Ill. Fr. Groussier — demande des renseignements sur la Fr.-Maçonnerie en Uruguay et sur les rapports existant entre les deux Grandes Loges de ce pays.

Le Grand Chancelier — fait l'historique de la formation de ces deux Grandes Loges dont l'une, celle qui est candidate, est très ancienne.

Le T. Ill. Fr. Engel — pense qu'il faudrait les recevoir toutes les deux en même temps au sein de l'A. M. I. afin que celle que nous admettrions ne s'opposât pas, par la suite, à l'entrée de l'autre et que le schisme et la division ne se perpétuent pas au sein de la Fr.-Maçonnerie uruguayenne.

Il est d'avis que lorsqu'il existe, dans un même pays, plusieurs Obédiences régulières et que l'une d'elles pose sa candidature à l'A. M. I., le Grand Chancelier en avise l'autre ou les autres en leur demandant si elles seraient disposées à suivre la même voie.

Le T. Ill. Fr. Tomitch — partage l'opinion du Fr. Engel et ajoute qu'il faudrait fixer, pour des cas semblables, une procédure invariable.

Le T. Ill. Fr. Maréchal — estime que cette proposition, séduisante au premier examen, peut donner lieu à de sérieux inconvénients. Si l'une des Obédiences présente sa requête, appuyée par les trois parrains exigés, et que l'autre réponde favorablement à la proposition de la Chancellerie, celle dont la demande a déjà été soumise régulièrement peut se froisser de cette démarche et se retirer. Les Obédiences garanties risquent également d'être fort mécontentes. Si, d'autre part, la proposition de la Chancellerie est repoussée, cela peut être très désobligeant.

Le Grand Chancelier — explique que, dans des cas semblables, il invite l'Obéissance candidate à tenter de réaliser d'abord l'union avec l'autre Obéissance afin que l'unité règne au sein de F. A. M. I.

Le T. III. Fr. Engel — en faisant remarquer que l'intérêt général doit tendre à ce que F. A. M. I. réunisse le plus grand nombre possible de Puissances maçonniques, propose que le Comité Exécutif étudie la question et fixe une procédure à appliquer en ces circonstances.

Après une courte discussion, il est décidé que le Grand Chancelier présentera des propositions. Elles seront envoyées aux membres du Comité et mises en discussion à la prochaine session.

— Le Grand Chancelier — annonce qu'il n'a reçu aucune nouvelle officielle des arrangements intervenus entre les deux Grandes Loges d'Égypte. Toutefois, d'après des renseignements parvenus indirectement et par une conversation qu'il a eue à Genève avec un Fr. égyptien de la Grande Loge Fahmy Pacha, il sait que la fusion des deux Grandes Loges est un fait accompli. Il n'y a cependant pas été procédé dans les formes proposées par la Grande Loge Kutry Pacha.

L'ancien G. M. Kutry Pacha et le pro G. M. Mortada ont démissionné pour des motifs que le Grand Chancelier ignore encore et la fusion a été traitée avec le Fr. Younis, ancien G. Secrétaire, qui, avec le Fr. Mohamed Rifaat, G. Secrétaire de l'autre Grande Loge, représentaient les deux piliers de la résistance, opposés à toute fusion et à toute entente. Mohamed Rifaat ayant été destitué, fonda un Grand Orient d'Égypte dont il est le G. S. et dont le G. M. est le Fr. Mortada, l'un de ses plus ardents adversaires à l'époque de l'arbitrage.

Quel espoir peut-on fonder sur la fusion des deux Obédiences ? Il est malaisé et il serait imprudent d'en juger sans posséder les renseignements officiels, les copies des procès-verbaux ou tout autre document contenant l'approbation des parties ayant traité cette affaire.

Un Grand Orient d'Égypte — autre que celui de Rifaat — a d'abord prononcé la dissolution des deux Grandes Loges égyptiennes, après quoi, il a reconstitué une nouvelle Grande Loge par décret. Or, ce Grand Orient prétend être la continuation de celui qui existait naguère avant la fondation de la Grande Loge d'Idris Ragheb, ce qui est inadmissible puisque, à cette époque, le Grand Orient avait cédé par lettre patente tous ses droits de juridiction sur les 3 degrés symboliques à la dite Grande Loge et s'était lui-même éteint en laissant la juridiction sur les grades supérieurs au Sup. Conseil du Rite Écossais ancien et accepté. Il paraît que cet ancien Grand Orient aurait, dans la patente délivrée alors, réservé ses

droits de reprendre la direction des degrés symboliques au cas où la Grande Loge ne respecterait pas les lois et règles fondamentales de la Fr.-Maçonnerie. Cela semble bien extraordinaire et demande à être vérifié avec soin, attendu que le Grand Orient aurait pu, s'il avait existé, même *in partibus*, et s'il avait, en effet, conservé ce pouvoir, en user en 1922 au moment où le schisme prit naissance et où les deux groupes se combattirent avec une violence inouïe, allant jusqu'aux tribunaux profanes pour faire reconnaître leurs droits. Nul n'a pensé à intervenir au nom du Grand Orient à ce moment-là. Comment se fait-il qu'on invoque tout à coup un droit aussi discutable ?

Le T. Ill. Fr. Groussier — sait qu'un certain nombre d'Obédiences ont été saisies d'une demande de parrainage en vue de la candidature de la Grande Loge reconstituée aujourd'hui sous la présidence du T. Ill. Fr. Fahmy Pacha par le Grand Orient d'Égypte. Le Fr. Groussier ignore si cette réorganisation s'est effectuée sérieusement, mais quelle qu'ait été la modalité adoptée pour cette fusion, si les éléments qui y sont compris sont réguliers et si la Grande Loge récente est intéressante, on peut l'aider afin de favoriser l'unité égyptienne.

Le T. Ill. Fr. Rachid, président — rapporte que son G. M., le T. Ill. Fr. Moustafa Hakki, souhaitait qu'une solution favorable fût apportée au différend égyptien et l'avait chargé de s'en occuper à Paris. Mais il pense et il déclare qu'en sa qualité de président du Comité Exécutif, il ne peut être d'aucun parti, ni d'aucune Obédience étant uniquement au service de l'Association Maçonnique Internationale. Il prie donc le T. Ill. Fr. Saltiel, membre de la délégation du Grand Orient de Turquie de soutenir le point de vue de son G. M.

Le T. Ill. Fr. Saltiel — demande au Grand Chancelier si les renseignements qu'il possède ont un caractère privé ou officieux.

Le Grand Chancelier — répond que les uns sont tout à fait privés, d'autres ont une source officieuse, mais aucun n'est officiel.

Le T. Ill. Fr. Rachid, président — désire savoir si parmi les Obédiences représentées au Comité Exécutif, il en est qui sont en possession de communications officielles ?

Le T. Ill. Fr. Hadjipanós — dit que le Grand Orient de Grèce a été avisé de la reconstitution du Grand Orient d'Égypte qui a décrété ensuite la fondation de la Grande Loge Nationale d'Égypte. Il reconnaît que ce procédé peut être irrégulier, mais que cela a permis la fusion. Aussi, le Grand Orient de Grèce a-t-il décidé qu'il faciliterait son admission dans l'A. M. I. parce que, même s'il y a eu irrégula-

rité, il faut aider à la régularisation de cette Grande Loge et que s'il n'y a vraiment plus qu'une Grande Loge, il faut lui donner droit de cité.

Le T. Ill. Fr. Tomitch — demande s'il existe un groupe d'opposition ou de protestataires en Égypte contre cette nouvelle formation ?

Le T. Ill. Fr. Hadjipanos — répond que, même si c'était le cas, il faudrait faciliter sa régularisation sans quoi nous n'en finirions jamais avec les divisions qui règnent parmi les FF.-MM. égyptiens.

Le T. Ill. Fr. Maréchal — constate que la question égyptienne en est toujours au point exposé il y a quelques mois à Istanbul; nous avons alors l'impression qu'un gros effort allait être tenté en vue de la fusion ou de la réconciliation. Or, cette réconciliation n'est pas faite. On nous avait promis de réunir les deux tronçons par les soins d'une commission paritaire avec exclusion des éléments indésirables. Rien de cela ne semble avoir été accompli. Par contre, on nous a annoncé la reconstitution du Grand Orient d'Égypte, lequel a délivré ensuite une patente à la nouvelle Grande Loge, mais si les noms des Dignitaires des deux Grands Orient — car il y en a deux — sont différents, on constate qu'ils se réclament des mêmes droits et qu'ils offrent la même valeur. L'A. M. I. va-t-elle décider entre ces différents tronçons d'un Gr. Orient qui est mort et que l'on ressuscite pour qu'il donne naissance à un nouveau groupement ?

Le T. Ill. Fr. Groussier — répond qu'il y a eu, en effet, deux GG. Orient et deux Grandes Loges. La seule question qui importe est de savoir dans quelles conditions la fusion fut faite, si elle est sérieuse ou non. La Grande Loge que l'on nous présente est-elle une émanation politique ou maçonnique ? Comment pourrions-nous être renseignés objectivement sur ces points ?

Le Grand Chancelier — dit que depuis son arbitrage de 1929-30, les seuls changements survenus dans la Fr.-Maçonnerie égyptienne furent des changements de personnes.

Le T. Ill. Fr. Magnette — rappelle qu'il avait été désigné comme arbitre en 1921 et que, depuis lors, malgré tout ce qui a été fait, il n'y a rien de changé dans l'imbroglio égyptien. Or, nous ne sommes pas des arbitres et nous n'avons pas à trancher ici les différends qui continuent à exister entre nos FF. d'Égypte.

Le T. Ill. Fr. Engel — revient sur les délibérations du Comité Exécutif à la suite de l'arbitrage du Fr. Mossaz où il était dit que l'on ne pourrait admettre la Grande Loge d'Égypte Fahmy Paoha que lorsqu'elle aurait apporté dans son sein les modifications demandées par l'arbitre dans les

réserve qu'il a formulées. Ces modifications ont-elles été effectuées ? Toute la question est là.

Le T. III. Fr. Magnette — signale le danger qu'il y aurait à nous ériger en tribunal. Il ne croit pas que nous puissions statuer sur la situation et nous prononcer sur la qualité des uns par rapport aux autres.

Le T. III. Fr. Saltiel — dit que le G. M. du Grand Orient de Turquie désire que l'on soit tolérant envers la Grande Loge d'Égypte, mais tout en reconnaissant que nous ne sommes pas en mesure de prendre une décision, il demande à être renseigné sur ce qui s'est passé et il pense que le Grand Orient de Turquie, ainsi que d'autres Grandes Loges, pourraient tenter de se documenter à ce sujet.

Le T. III. Fr. Groussier — suggère, puisqu'il n'est pas possible de prendre de décision aujourd'hui, que les Grands Orient de Turquie et de Grèce, favorables à cette admission, prient la Grande Loge d'Égypte de faire une demande régulière à la Grande Chancellerie, appuyée par eux. Nous verrons alors ce que nous pourrons entreprendre.

Le T. III. Fr. Rachid, président — propose le renvoi, pur et simple, à la Chancellerie qui, d'après les Statuts, est compétente pour présenter un rapport; les Obédiences ne sauraient procéder à une enquête qu'à titre personnel et sans officialité.

Le T. III. Fr. Hadjipanos — pense que le Grand Orient de Grèce peut se renseigner et que la Grande Chancellerie, n'ayant pas de demande officielle, se documentera auprès de lui, si elle le juge bon.

Le T. III. Fr. Carpentier — ajoute que, puisque des Obédiences ont été sollicitées comme garantes de cette candidature, le Grand Chancelier peut fort bien procéder lui-même à une enquête.

La discussion est terminée sur ce sujet et le Grand Chancelier fera en sorte de renseigner le Comité Exécutif sur l'état de la question, lors d'une prochaine session.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1933

Le Grand Chancelier annonce que le compte rendu sera envoyé à tous les membres du Comité Exécutif dès que les comptes seront bouclés, mais que, d'ores et déjà, il faut envisager des économies pour l'exercice 1933 qui sera peu favorable du fait des difficultés — impossibilités parfois — que rencontrent les adhérents à s'acquitter de leurs obligations financières. Il est regrettable que nous soyons obligés de nous restreindre au moment où il conviendrait, au contraire, de faire une propagande intense qui donnerait certainement de bons

résultats grâce à la position morale que l'A. M. I. s'est acquise au cours de ces dernières années.

Le T. Ill. Fr. Engel — reste optimiste. Il rappelle que nous avons failli succomber il y a quelques années, que nous nous sommes cependant relevés et que nous avons, au contraire, prospéré plus qu'au paravant. Il faudra, sans doute, examiner de près la situation et prendre les dispositions nécessaires pour résister à la crise générale; toutefois, nous saurons trouver le moyen de ne pas arrêter la marche ascendante de notre Association.

— Le Grand Chancelier — informe le Comité Exécutif qu'étant dans l'obligation de changer de domicile, les bureaux de la Chancellerie vont également être transférés à sa nouvelle adresse : Rue Général-Dufour N° 20.

Le T. Ill. Fr. Engel — voudrait que l'on établisse le siège de la Chancellerie dans un local particulier, cela éviterait les déplacements préjudiciables à l'administration de l'A. M. I.

Le Grand Chancelier — répond que cela sera impossible tant que l'A. M. I. ne pourra pas lui assurer les moyens de se consacrer uniquement à sa fonction. Il est obligé, pour le moment, de conserver ses occupations profanes et ne peut passer hors de chez lui les nombreuses heures qu'il consacre aux travaux de l'A. M. I. Si les bureaux de la Chancellerie se trouvaient ailleurs qu'à son domicile, il lui faudrait renoncer à toute vie de famille attendu qu'il affecte presque toutes ses soirées et tous ses moments de liberté au service de l'Association.

Le T. Ill. Fr. Groussier — est d'accord, en principe, avec le Fr. Engel : le siège de la Chancellerie doit être indépendant; il reconnaît cependant que cela n'est pas possible actuellement.

Le T. Ill. Fr. Carpentier — se rend très bien compte de cette impossibilité; il compare la situation du Fr. Mossaz à celle d'un secrétaire de Loge qui peut consentir à faire son travail chez lui mais n'accepterait pas de passer tout son temps libre hors de son foyer. Il faut attendre que nos moyens nous permettent d'avoir une Chancellerie permanente.

VÉRIFICATION DES COMPTES

Le Grand Chancelier — a apporté sa comptabilité et demande que le Comité Exécutif veuille bien désigner deux de ses membres pour procéder à la vérification. Les FF. Carpentier et Saltiel sont chargés de ce mandat.

MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'abondance des matières, l'étude des modifications à apporter à l'art. 5*bis* des Statuts, réglant les conditions d'admission, est renvoyée à une prochaine séance.

REPRÉSENTATION DES GRANDES LOGES RÉGIONALES

Pour la même raison, les modalités de représentation des Grandes Loges régionales aux assises de l'A. M. I. (proposition du Fr. Estèbe) seront examinées ultérieurement.

AFFAIRES ESPAGNOLES

Le Grand Chancelier — annonce que la Commission chargée du différend Grande Loge Espagnole-Grand Orient Espagnol s'est réunie hier à Paris et qu'elle a eu la grande satisfaction d'aboutir à un accord entre les deux parties intéressées. Cet accord a été conclu dans un esprit fraternel auquel la Commission se plaît à rendre hommage.

Il donne lecture du rapport et des conclusions de la dite Commission ¹.

Le T. Ill. Fr. Rachid, président — remercie la Commission de son excellent travail maçonnique. Le Comité Exécutif apprend avec plaisir les résultats obtenus grâce à la bonne volonté réciproque des deux parties et aux heureux offices des arbitres. Il se déclare très satisfait, personnellement, de présider une séance où sont enregistrés de tels actes de conciliation, témoignant à la fois du large esprit maçonnique des membres de l'A. M. I. et de l'utilité d'une telle Association.

Applaudissements.

CONVENT DE 1934

Le Comité Exécutif se trouve en présence de deux invitations concernant le Convent de 1934. L'une émane de la Fr.-Maçonnerie égyptienne (G. L. Fahmy Pacha) qui serait enchantée de nous recevoir au Caire. Malheureusement les conditions actuelles de cette Grande Loge ne permettent pas de donner suite à cette offre amicale. En outre, il n'est pas normal de confier l'organisation d'un Convent de l'A. M. I. à une Obédience non encore admise. Si même nous devions recevoir cette Grande Loge dans un délai rapproché, la ratification de son admission ne pouvant s'effectuer qu'au prochain Convent, il ne serait pas régulier qu'elle en fût le siège.

¹ Voir le texte de l'accord à la page 260.

L'autre invitation nous vient de la Grande Loge de la République Argentine. Si, d'une part, il nous semble juste de faire en faveur de nos FF. américains les mêmes sacrifices qu'ils s'imposèrent en se rendant en Europe pour assister aux Convents précédents, il faut reconnaître, d'autre part, que les temps sont peu favorables aux longs voyages, pour les Grandes Loges de l'Amérique éloignées de l'Argentine, comme pour les FF. européens.

Le T. Ill. Fr. Gonzalez — en apportant le salut fraternel du G. M. du Grand Orient Espagnol, retenu par ses occupations publiques, manifeste son contentement d'avoir assisté, pour la première fois, aux travaux du Comité Exécutif. Il est chargé par le Grand Orient de proposer que le Convent de 1934 se tienne à Madrid. Le régime politique de l'Espagne est favorable à un congrès maçonnique auquel il donnerait, sans réserve, son appui moral. Le coût de la vie et le prix d'un séjour dans ce pays sont très réduits; les frais de voyage seraient largement compensés par ces avantages. En outre, ce choix favoriserait la participation des FF. américains. Il espère que la Grande Loge Espagnole se joindra au Grand Orient pour solliciter cette faveur.

Le T. Ill. Fr. Esteva — prend bonne note de cette proposition, tout en regrettant que le Grand Orient n'en ait pas avisé préalablement la Grande Loge. Cette dernière sera d'accord de collaborer avec le Grand Orient à la préparation du futur Convent et il souhaite qu'au retour de Madrid, les délégués fassent à la Grande Loge l'honneur et le plaisir d'une visite amicale en son siège de Barcelone où — cette fois-ci — elle pourra les recevoir sans se cacher, comme ce fut le cas en 1929.

Le T. Ill. Fr. Engel — accueille cette invitation de la Fr.-Maçonnerie espagnole avec d'autant plus de satisfaction qu'elle arrive à l'heure où les difficultés passées viennent d'être aplanies. Cette offre sera accueillie avec enthousiasme par toutes les Obédiences.

Il propose de décider que notre Convent de 1934 ait lieu à Madrid et demande aux FF. espagnols de l'organiser de telle sorte que notre visite se partage entre les deux Obédiences, celle de Madrid et celle de Barcelone.

Cette proposition est acceptée avec de vifs remerciements.

FRANC-MAÇONNERIE ROUMAINE

Le T. Ill. Fr. Maréchal — expose la situation actuelle de la Fr.-Maçonnerie roumaine; il fait ressortir la valeur morale, le développement pris par la Grande Loge Nationale

et désire que sa candidature soit remise dans les tractandas du Comité Exécutif.

Les motifs qui ont nécessité la suspension de cette candidature n'existent plus. Il n'y a présentement que deux Obédiences en Roumanie. La Grande Loge de Transylvanie, séparée autrefois, a fusionné avec la Grande Loge Nationale au sein de laquelle tous les éléments : roumains, magyars et allemands collaborent fraternellement. Le Grand Orient, fondé naguère avec le concours du Fr. Ossian Lang, de la Grande Loge de New-York, n'a plus la même importance qu'il y a quelques années; il semble, du reste, être, depuis un certain temps, en bons termes avec la Grande Loge. Cette dernière a été reconnue officiellement par la Grande Loge d'Angleterre, ce qui constitue une sérieuse recommandation au point de vue de sa régularité maçonnique.

Le Fr. Maréchal a eu l'occasion de s'entretenir avec les FF. roumains de leur entrée dans l'A. M. I.; ils ont fait remarquer que leur candidature fut présentée autrefois mais que la Grande Loge de New-York et le Grand Orient des Pays-Bas s'y opposèrent; ces deux Obédiences ne sont plus membres de l'A. M. I. Ils considèrent que leur demande n'a pas à être présentée à nouveau et que l'A. M. I. peut donner suite à celle qui est demeurée en Chancellerie.

Le T. Ill. Fr. Groussier — se souvient qu'à l'époque de la première demande, il y avait une lutte violente entre la Grande Loge et le Grand Orient de Roumanie. Il sait qu'aujourd'hui la situation s'est considérablement améliorée. Il ignore quel est l'état actuel du Grand Orient et voudrait qu'une enquête supplémentaire soit faite par la Chancellerie.

Le T. Ill. Fr. Rachid, président — pense que la candidature de la Grande Loge de Roumanie n'est probablement pas appuyée par les 3 parrains exigés.

Le T. Ill. Fr. Maréchal — répond qu'il n'y aurait aucune difficulté à les obtenir.

Le T. Ill. Fr. Saltiel — voit un grand intérêt pour l'A.M.I. à recevoir la Grande Loge de Roumanie et, puisqu'il y a déjà une requête en suspens à la Chancellerie, il estime qu'il faut la reprendre et en poursuivre la solution.

Le Grand Chancelier — après avoir rappelé les difficultés que cette candidature souleva un certain temps au Comité Exécutif, est prêt à la remettre en chantier. Il est intervenu à plusieurs reprises pour recommander la fusion aux 3 Obédiences. On l'a tenu au courant des tractations qui eurent lieu à ce sujet et il se souvient qu'à un moment donné on était à deux doigts de l'unité, mais il ignore sous quelle influence l'accord n'a pu se conclure entre la Grande Loge Nationale et le Grand Orient. Il constate que, depuis la fusion

avec la Grande Loge de Transylvanie, la Grande Loge Nationale poursuit sa marche avec succès.

Le T. Ill. Fr. Erculisse — propose que la documentation de la Chancellerie soit transmise momentanément à la Grande Loge de France qui interviendrait auprès de la Grande Loge de Roumanie pour donner à sa candidature la forme prévue aux Statuts.

Le T. Ill. Fr. Maréchal — croit qu'il est préférable que la démarche soit faite par l'A. M. I., la Grande Loge de France étant toute disposée à accorder son appui à la Grande Loge de Roumanie pour faciliter son admission.

Le Grand Chancelier — propose de faire savoir à la dite Grande Loge que l'examen de la situation nous permet d'apporter une solution favorable à la requête présentée autrefois et de la prier d'indiquer les trois parrains (art. 5) garants de sa candidature ou de confirmer, purement et simplement, ceux qui furent choisis à l'époque, s'ils sont toujours disposés à lui accorder leur appui.

Adopté.

DIVERS

Les TT. Ill. FF. Engel et Mossaz ont eu hier un entretien avec le T. C. Fr. Tedeschi, G. M. du Grand Orient d'Italie reconstitué. Le Fr. Tedeschi, sous une forme un peu différente, présente la même requête que celle à laquelle le Comité Exécutif avait répondu négativement en 1930, c'est-à-dire que le Grand Orient d'Italie demande que l'A. M. I. lui accorde le droit de collaboration, limitée — dès maintenant — au jour où la Fr.-Maçonnerie italienne renaîtra dans ce pays. Au cours de cet entretien, il a été convenu que le Fr. Tedeschi présenterait un mémoire sur la situation actuelle, l'activité, la formation et l'organisation intérieure du Grand Orient, rapport qui serait soumis au Comité Exécutif sans aucun engagement de la part de l'A. M. I. sur la suite qui pourrait être accordée à cette demande.

Le Comité Exécutif prend acte, en les approuvant, des dispositions adoptées dans cet entretien.

Le T. Ill. Fr. Groussier — a entendu parler d'une organisation maçonnique italienne qui aurait son siège à Barcelone.

Le T. Ill. Fr. Esteva — l'a également ouï dire; il procédera à une enquête sur ce point.

Le Grand Chancelier — prie les FF. qui auraient connaissance de faits importants touchant à cette question de la Fr.-Maçonnerie italienne de bien vouloir les porter à sa connaissance.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le T. Ill. Fr. Carpentier — renouvelle sa proposition de faire coïncider la prochaine réunion du Comité avec les fêtes du Centenaire du Grand Orient de Belgique. Cette réunion aurait lieu les 5-7 mai, soit : 5 mai, réception intime; 6 mai, séances de travail, suivies d'une soirée au théâtre; 7 mai, cérémonie officielle au Temple et banquet.

Après une courte discussion, cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 17,45 h.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Pendant la suspension de séance, les délégués, aimablement conviés par le Grand Orient de France, se réunirent au buffet du Grand Orient pour une agape fraternelle. Des toasts furent portés par le T. Ill. Fr. Groussier, aux invités; par le T. Ill. Fr. Rachid, au Grand Orient de France et à la Fr.-Maçonnerie française; par le T. Ill. Fr. Magnette, aux anciens et aux fondateurs de l'A. M. I. Un salut frat., accompagné des vœux du Comité, fut adressé au T. Ill. Fr. Townsend Scudder, de New-York, membre fondateur.

Le soir, les délégués se rendirent, sur l'invitation de la R. Loge « Le Général Peigné » (G. L. de France) au dîner familial organisé par cet Atelier en l'honneur des Comités Exécutif et Consultatif de l'A. M. I. dans les salons de l'hôtel Claridge, aux Champs Elysées. Chacun apprécia, comme il convenait, la délicatesse du menu, les vins de choix, la somptuosité des locaux et, surtout, l'élégance de nos SS. qui, très nombreuses, nous honorèrent de leur présence.

Après les discours officiels, les allocutions des représentants de chacune des Obédiences, membres du Comité Exécutif, accusèrent le caractère essentiellement international de cette soirée dont tous les participants garderont le plus agréable souvenir. Nous adressons encore notre gratitude au T. C. Fr. Roussel, Vén. de la Loge yougoslave « Le Général Peigné » et à tous ses FF. pour leur charmant accueil.

Rapport de la Commission des Affaires Espagnoles

La Commission des Affaires Espagnoles s'est réunie à Paris le 3 janvier 1933, à 14 heures, dans les locaux du Grand Orient de France.

Étaient présents les FF. F. Estèbe, Ch. Riandey, R. Engel, Président du Comité Exécutif, et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Excusé : le Fr. Militchevitch, Président, que son état de santé a empêché de se rendre à Paris en cette saison.

Après avoir rappelé les phases successives des événements qui ont donné lieu à la constitution par le Comité Exécutif de la présente Commission d'enquête;

Après avoir entendu contradictoirement les représentants des deux Obédiences intéressées, soit les FF. Esteva, Grand Maître, pour la Grande Loge Espagnole, et C. Gonzales, Grand Secrétaire, pour le Grand Orient Espagnol;

Et statuant à l'unanimité :

1° Prend acte du retrait par le Grand Orient Espagnol de la plainte formulée par lui contre la Grande Loge Espagnole en février 1932.

2° Constate que les éléments dépendant de la Grande Loge Espagnole qui composaient la Grande Loge Unie, déclarée irrégulière par l'Association Maçonnique Internationale, ont été incorporés au Grand Orient Espagnol sans que cette incorporation ait fait préalablement l'objet d'une consultation de celui-ci auprès de celle-là, ce qui constitue une infraction à l'une des règles traditionnelles qui doivent être observées dans les rapports fraternels entre Obédiences maçonniques.

3° Enregistre la déclaration du Grand Orient Espagnol par laquelle celui-ci n'a agi de la sorte qu'en croyant servir les intérêts supérieurs de la famille maçonnique espagnole.

4° Prend acte avec satisfaction que les visites réciproques entre FF. des deux Obédiences vont être reprises prochainement.

5° Note la volonté formelle exprimée par les délégués des deux Puissances maçonniques espagnoles de maintenir et de développer entre elles l'accord et les bonnes relations qui résultent de la solution amicale apportée au différend ainsi aplani.

6° Rend hommage à l'esprit de fraternité dont ont fait preuve, en cette circonstance, les deux représentants des Obédiences espagnoles et formule des vœux pour l'union, la prospérité et la grandeur de la Franc-Maçonnerie espagnole.

Fait à Paris, en triple exemplaire, le 4 janvier 1933.

Pour approbation :

Pour le Grand Orient Espagnol,

Par Délégation :

C. GONZALEZ.

Pour approbation :

Pour la Grande Loge Espagnole,

Le G. M.:

F. ESTEVA.

Ne varietur

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Mise en garde

Un personnage qui signe Gomez y Vicens, Vicens y Gomez, et utilise également divers noms italiens : Bastiani 33, Gustavo Ferro, etc., s'adresse, de Barcelone, aux organisations maçonniques étrangères au nom d'un groupement soit disant maçonnique italien, afin de solliciter des fonds pour la lutte contre le fascisme. Il se fait envoyer des correspondances aux noms sus-mentionnés ou au « Directeur des produits Sanas », Apartado 773, Barcelone.

Renseignements pris, il s'agit d'une manœuvre frauduleuse. Le personnage en question n'a jamais appartenu, ni sous son nom, ni sous aucun de ceux qu'il emploie, à l'une des deux Obédiences espagnoles régulières : la Grande Loge Espagnole ou le Grand Orient Espagnol.

Nous mettons donc en garde tous les FF. ou organismes qui recevraient des demandes provenant de cette source et nous en profitons pour informer les Maçons en général que les lettres qui leur parviendraient d'Espagne et qui n'émaneraient pas de Maçons ou de Loges connues, doivent être considérées comme douteuses si elles ne sont pas autorisées par le Grand Orient ou la Grande Loge Espagnole, seules Obédiences régulières de ce pays.

Election de Dignitaires

Grande Loge de Bulgarie : pour 1933 :

Grand Maître : T. Ill. Fr. Petr Midileff.

I^{er} G. M. adj. : T. Ill. Fr. Constantin Stanicheff.

II^e G. M. adj. : T. Ill. Fr. Alexandre Clician.

Grand Secrétaire : T. Ill. Fr. Stoyan Kolédaroff.

Grand Trésorier : T. Ill. Fr. Kroum Moutafoff.

Grande Loge de l'Equateur : pour 1933 :

Grand Maître : T. Ill. Fr. Dr. L. W. Garcia Moreno.

Dép. G. M. : T. Ill. Fr. Juan Antenor Yturralde P.

I^{er} Surv. : T. Ill. Fr. Octavio Morán

II^e Gr. Surv. : T. Ill. Fr. Henry L. Gildred.

Grand Secrétaire : T. Ill. Fr. José Antonio Bravo.

Grand Trésorier : T. Ill. Fr. Fernando Luces Cortés.

Gran Logia La Oriental-Peninsular : pour 1933 :

Grand Maître : T. Ill. Fr. Ernesto Cisneros Canto.

Dép. G. M. : T. Ill. Fr. Aselardo Mena Campos.

I^{er} G. Surv. : T. Ill. Fr. Jesús A. Suarez.

II^e G. Surv. : T. Ill. Fr. Arturo Rendón R.

Grand Secrétaire : T. Ill. Fr. Manuel Cervantes Arana.

Grand Trésorier : T. Ill. Fr. Ing. José A. Brito.

Avis de la Chancellerie

I. — *Bulletin*. — Nous invitons nos abonnés à nous faire parvenir au plus vite le montant de leur souscription pour 1933, soit 4.— frs. suisses; nous les engageons, en outre, en s'inspirant des remarques contenues dans le Rapport administratif, § VI, lettre A., à faire tout leur possible pour nous procurer de nouveaux abonnés.

II. — *Annuaire*. — Le prix de l'Annuaire (édition 1932) est abaissé pour les nouveaux souscripteurs, à partir du 1^{er} mai, à 4.— frs. suisses l'exemplaire. Voir Rapport administratif, § VI, lettre B.

III. — *Publicité*. — C'est lorsque les affaires se ralentissent que la publicité devient le plus nécessaire, aussi, nous attirons l'attention de nos FF. commerçants, industriels, hôteliers, etc. sur l'efficacité des annonces faites dans notre « Bulletin ». Expédié dans les pays de l'ancien et du nouveau monde, il compte parmi ses abonnés un grand nombre de Loges dont les membres en sont les lecteurs assidus; sa diffusion est ainsi très grande.

Voici le tarif des annonces :

Par insertion :

1/8 de page	10.— frs. suisses.
1/4 de page	20.— » »
1/2 page	40.— » »
1 page	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

Si le nombre des annonces le permet, une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

IV. — *Compte rendu du Convent d'Istanbul.* — Le Compte rendu du dernier Convent (6-10 septembre 1932) à Istanbul, est sorti de presse. Il comporte 142 pages de texte avec portraits et illustrations. Son prix de vente est fixé à fr. ss. 1,50. Adresser les commandes à la Grande Chancellerie.

V. — *Adresses à retenir :*

LES BUREAUX DE LA CHANCELLERIE SONT TRANSFÉRÉS DÈS LE 10 AVRIL A LA :

RUE DU GENERAL-DUFOUR 20, GENEVE.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I.3510.

Nous prions les Loges ou les FF. qui nous couvrent de leurs abonnements ou souscriptions de publications, de bien vouloir rappeler le nom exact sous lequel la commande a été effectuée. Il arrive fréquemment qu'un trésorier nous envoie un mandat-postal à son nom alors que la commande a été faite sous celui de la Loge ou du Vénérable. Cela donne lieu à des confusions et complique inutilement notre travail.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

La "Confrairie de l'Art Royal"

Ordo Ab'Chao

Assistons-nous, impuissants, à la fin du monde ?

Dans le chaos tumultueux où sombre aujourd'hui toutes les valeurs spirituelles, devons-nous voir le creuset gigantesque où sont jetés, pour la refonte, les débris de nos civilisations occidentales ? Est-ce l'ultime tournant d'un cycle, l'« âge noir » des traditions millénaires ? Il semble plus encore que l'humanité tout entière menace de s'abîmer dans un écroulement fantastique, afin que sur ses ruines, bientôt nivelées, puissent fleurir les prémices d'un âge nouveau.

Au penseur dégagé des préoccupations matérielles ces temps étranges et rudes, ces agonies tumultueuses offrent un avantage qu'il ne faut pas dédaigner. Plus nous sommes éloignés de la source, plus nous sommes embourbés dans la matière ; mais aussi plus grand est notre mérite de nous redresser, de lever les yeux vers les étoiles, dans un désir ardent d'y trouver une réponse aux questions posées par notre « moi » profond. Si faible apparaisse notre effort, si timide s'articule notre appel, si vacillante s'avère notre bonne volonté, croyons qu'ils nous seront comptés au centuple de leur valeur, parce que, dans l'affolante débâcle, nous n'aurons pas désespéré.

Atteinte elle aussi dans ses œuvres vives par l'universelle déchéance, la Maçonnerie ne pouvait malgré tout se laisser corrompre en son entier. Dépositaire d'un legs traditionnel, gardienne inconsciente et cependant fidèle des principes éternels, elle devait s'imposer la dure tâche d'un effort libérateur.

Une fois encore, quelles que soient les apparences contraires, l'Ordre n'aura pas failli à sa mission : Tâcherons affairés du G. A., les vrais E. de la V., truelle en main, calfeutrent sans se lasser les lézardes du Temple; sisyphe de la Maçonnerie ils recommencent chaque jour l'œuvre jamais achevée. Qu'importe de quoi demain sera fait ? C'est dès aujourd'hui qu'il faut rebâtir le Temple de Salomon !

* * *

Depuis longtemps déjà, pour ne pas dire depuis toujours, des essais furent tentés en vue de grouper les Maçons désireux d'élever leur Ordre, d'en interpréter les symboles, d'en illuminer les Rites, d'extraire en un mot de ce précieux héritage les principes directeurs qu'ils savent propres à assurer la sauvegarde suprême d'une humanité déchue...

Pour demeurer dans les limites de l'après-guerre, notons d'abord l'éclosion aux Etas-Unis de la *Société des Philalèthes*. Sans doute, ce qui nous vient d'outre-mer est en général, de parti-pris et sans examen, considéré comme peu sérieux, les Américains ayant la réputation d'être férus d'habits chamarrés de dorures ou de cagoules effrayantes... Nous devons cependant reconnaître que la « Société des Philalèthes » est une institution sérieuse. Elle comprend en effet un nombre strictement limité de membres participants : Quarante écrivains maçonniques en font partie — quarante écrivains « initiateurs » — parmi lesquels nous citerons, entre autres : Rudyard Kipling en Angleterre, Oswald Wirth, l'érudit fondateur du *Symbolisme*, et Armand Bédarride pour l'Europe continentale. Ajoutez à cela quelques membres correspondants actifs en quantité très limitée (un pour toute la France) et vous aurez une idée exacte de la composition éclectique de la « Société des Philalèthes ». En fait, la quantité est sacrifiée ici à la qualité; seul le décès d'un membre autorise une admission nouvelle, par quoi cette sorte d'Académie maçonnique exerce une action aussi réelle qu'insoupçonnée.

Par ailleurs, en France même, sous l'impulsion du T. Ill. Fr. Oswald Wirth, deux organisations ont été créées, sur des bases différentes de la « Société des Philalèthes ». Tout d'abord les « Amis du Symbolisme » qui donnent chaque mois, à Paris, des conférences sur des sujets touchant à la Maçonnerie, à la Philosophie en général et au Symbolisme en particulier. Par la suite, étendant le rayon d'action des « Amis du Symbolisme » des groupes provinciaux assemblés sous la devise « Pour se connaître, s'unir et s'élever » ont voulu par là même rendre hommage à l'œuvre maçonnique

à laquelle le Maître Oswald Wirth a consacré sa vie; ce faisant, ces groupes ont réalisé une organisation convergente qui prend le titre de « Confrairie de l'Art Royal ».

Leurs but et moyens ont déjà été indiqués dans le « Symbolisme ». Mais nous voulons profiter de la fraternelle hospitalité que nous offre le « Bulletin » de l'Association Maçonnique Internationale pour préciser à nouveau ces but et moyens, en les transférant du plan français sur le plan international. Disons donc d'abord que la « Confrairie de l'Art Royal » ne nourrit aucun projet révolutionnaire, tout au moins au sens profane et habituel de ce qualificatif. Elle ne vise pas le moins du monde à supplanter les Obédiences, ni dans leur rôle administratif, ni dans leurs attributs rituels. Créée en dehors d'elles, étrangère à toutes ces questions byzantines de régularité et de reconnaissance qui les agitent et les divisent, notre Confrairie travaille maçonniquement, c'est-à-dire sur un plan uniquement *spéculatif* et pour tout dire : spirituel. Le caractère tacitement archaïque de son titre n'est-il pas déjà tout un programme ?...

Les adeptes de l'« Art Royal » pensent, en effet, que, semblable au symbolique visage de Janus, le véritable Initié doit regarder le passé où, comme la Princesse du conte du Fr. Ch. Perrault, sommeillent les enseignements propres à édifier l'avenir : Déchiffrer les symboles, étudier les rituels, saisir l'échelle maçonnique des grades; comprendre les uns, pratiquer les autres, ascendre les troisièmes en pleine conscience initiatique; en un mot, pénétrer le sens traditionnel de cet appareil maçonnique agencé de telle sorte qu'il conduit, *par la double voie du cœur et de l'esprit*, du vieil Apprentissage à la Maîtrise future; — rechercher dans la masse des « Profanes en tablier » les Initiés non-initiés, alors que nos Ateliers contiennent trop d'Initiés (?) non-initiables; grossir de la sorte le nombre des Frères investis de ce titre, non par la vertu inopérante d'un cérémonial incompris ou d'une vaine consécration, mais par celle de l'effort personnel, pénible et soutenu, qui conduit celui qui le consent sur la « voie étroite » de la vraie Gnose; — restaurer ainsi, grâce à eux, la Maçonnerie intégrale, c'est-à-dire purement initiatique — qui est en ce sens l'un des multiples mais authentiques visages de la Tradition-Une; tel est le programme, assurément ambitieux du moins bien défini, à la réalisation duquel la « Confrairie de l'Art Royal » s'est attachée, sans souci de savoir si elle réussira ou non dans cette vaste entreprise. Le seul fait de l'avoir conçue, puis tentée et déjà conduite à des résultats appréciables, ne permet-il pas d'augurer pour elle du meilleur avenir ?

C'est donc le temps de rappeler les moyens mis en œuvre. Ils sont de deux sortes : spirituels et matériels. C'est une loi bien connue des Initiés véritables que tout groupement terrestre a son correspondant dans l'Invisible — son égrégora : Si quelques Maçons, sincèrement dévoués à leur Ordre, s'unissent dans un but désintéressé pour l'améliorer, ils provoquent des courants de pensée qui circulent de l'un à l'autre. Tous ceux, et nous les voulons espérer nombreux, qui ont le même désir, la même bonne volonté, seront donc un jour amenés à joindre leurs efforts à ceux de leurs Frères qui composent notre « Confrairie ».

Mais ensuite il importe que des signes sensibles étayent la pensée, la fassent matériellement accessible et finalement transmissible, ce qui est le propre de toute Tradition en général et de la Chaîne maçonnique en particulier. Aussi bien la « Confrairie de l'Art Royal » est-elle formée de groupes d'études — disons : de foyers — constitués par régions, chacun de ces foyers comptant sept Frères au maximum. De libres correspondances s'échangent ; des études originales circulent en des cahiers grossis d'annotations successives par les intéressés. De la sorte, on peut dire qu'une véritable « symbiose » spirituelle s'établit, en même temps qu'un lien très souple unit les membres de la Confrairie entre eux. Ce lien, bien vivant, est le « Symbolisme »¹ auquel chacun d'eux est abonné. Enfin, une Tenue annuelle précédée d'une agape, réunit à l'époque habituelle des Convents, tous les adhérents qui se trouvent à cette date à l'Or. de Paris, Tenue au cours de laquelle s'élabore le plan de travail de l'année.

*
**

Le présent exposé ne constitue pas, qu'on le veuille bien croire, une « réclame » pour la « Confrairie de l'Art Royal », qui préfère le calme des cabinets de travail aux vaines agitations des réunions solennelles maçonniques ou profanes. C'est, sans plus, l'exposé objectif d'une tentative de bonne volonté. C'est surtout un appel au travail.

Francs-Maçons, nos Frères de toutes Obédiences et de tous pays, il est temps, grand temps de vous ressaisir. Vous tous qui avez reçu la Lumière — non pas seulement la lumière matérielle au jour de votre initiation, mais aussi la « Vraie Lumière » spirituelle qui fera de vous des Initiés — ne gardez pas jalousement pour vous les maigres trésors que vous avez pu acquérir. Recherchez l'Initiable partout où il se

¹ *Le Symbolisme* : Revue mensuelle d'études initiatiques. Abonnement annuel, 20.— frs. chez le Fr. Oswald Wirth, 16, rue Ernest-Renan, Paris 15^e.

trouve. Il ne s'agit pas ici d'entreprendre une extériorisation mal comprise, mais d'aboutir à la sélection d'une élite maçonnique, cette assemblée des hommes nés « libres et de bonnes mœurs » telle que la comprennent les Constitutions d'Anderson.

Le règne de la « Bête » approche, la lutte sera sévère : Francs-Maçons de tous pays, unissez-vous pour préparer l'avènement final de l'Esprit.

G. PERSIGOUT,

Co-fondateur de la R. L. mixte « Ordre et Progrès » de l'Or. de Bordeaux, membre du Sup. Cons. Univ. Mixte Inter. « Le Droit Humain » et de la R. L. Les Disciples de Saint Jean, de la G. L. de France, Or. d'Angoulême (Charente).

MARIUS LEPAGE,

Secrétaire-fondateur de la Confrairie de l'Art Royal, Membre de la R. L. Volney du G. O. de France, Or. de Laval (Mayenne).

A propos du droit de visite

Il y a deux cent dix ans, un théologien anglais, doux rêveur que hantaient des visions utopiques et paradisiaques, fut chargé par la Grande Loge d'Angleterre d'élaborer la charte fondamentale de la Franc-Maçonnerie qui venait d'être créée dans sa forme moderne. Ainsi naquirent les Constitutions d'Anderson qui, aujourd'hui encore, règlent — ou sont censées régler — dans ses grands lignes la vie de la Franc-Maçonnerie. On ne saurait trop rappeler le premier chapitre de ce document, où il est question de cette religion unique sur laquelle tous les hommes de bonne volonté peuvent se mettre d'accord :

« Cette religion, disent les Constitutions, consiste à être des hommes bons et sincères, des gens d'honneur quel que soit le nom de leur foi ou croyance particulière; ainsi la Maçonnerie deviendra-t-elle le centre d'union et le moyen de concilier dans une vraie amitié des hommes qui, autrement, se fussent éternellement demeurés étrangers. »

Les quatre premières Loges de Londres firent souche. La Franc-Maçonnerie traversa bientôt la Manche, et aujourd'hui

elle est répandue sur les deux hémisphères qu'elle embrasse d'une chaîne d'union fraternelle.

De cette chaîne, Frères visiteurs, vous êtes le symbole vivant. En venant rendre visite à notre Loge, en venant travailler avec nous et dans notre chantier, vous ne nous avez pas seulement apporté vos personnes et vos présences; vous nous apportez une idée... et à ce titre vous nous êtes doublement chers. Votre présence parmi nous est l'affirmation de votre volonté de collaboration fraternelle; votre présence est le témoignage de la pérennité de l'idée fondamentale de notre Ordre : la liberté dans la fraternité. Votre présence enfin nous apporte la preuve de la réalité de ce sentiment fraternel qui veut que nous vous accueillions les bras ouverts, comme nous savons que nous serons accueillis les bras ouverts dans vos Ateliers.

Peut-être s'étonnera-t-on que j'insiste sur ces choses qui vous paraissent évidentes et que je montre tant de joie devant un fait qui, à première vue, ne présente rien de particulièrement heureux. Hélas, mes Frères, vous savez les déchirements dont souffre actuellement la Franc-Maçonnerie; vous savez que cette chaîne d'union, dont nous formons l'image symbolique dans nos Temples, est bien imparfaite et brisée en de nombreux endroits. La belle et lumineuse simplicité de l'idéal fraternel est bien souvent écrasée par des considérations qui n'ont rien de maçonnique. Des coutumes que l'on croyait imprescriptibles sont trop facilement et trop souvent abandonnées; tel ce droit de visite qui vous a conduit ici et qui, un jour, me conduira chez vous. L'esprit profane pénètre dans les Temples; l'esprit maçonnique se noie sous des considérations politiques, religieuses, opportunistes. Et, ce qui est particulièrement attristant pour une société qui se dit fondée sur la vérité, on éternise, sous le masque de principes d'ordre maçonnique, des litiges issus de convictions politiques divergentes, de traditions religieuses et d'ambitions personnelles. Sous le fallacieux prétexte d'une irrégularité à laquelle la plupart des Frères ne comprennent pas grand'chose, anathème sur anathème est jeté dans le monde des Frères, mille interdictions incompatibles avec l'esprit maçonnique sont prononcées, et la chaîne fraternelle, insensiblement, se brise. Dans le monde même de ceux qui se disent Frères, on ne sait plus qui l'on a le droit de considérer comme tel, qui l'on ose fréquenter, à quelles Loges l'on peut rendre visite sans s'exposer à de désagréables surprises. Pour beaucoup, les Constitutions d'Anderson sont devenues lettre morte, car d'infidèles gardiens de la loi ont fait de ce droit de visite, de cet imprescriptible landmark, un privilège qu'arbitrairement ils accordent aux uns et que, non moins arbitrairement, ils

refusent aux autres. Et le Frère se trouve pris entre son devoir d'obéissance qu'il a promis à ses chefs le jour de son initiation, et sa liberté intérieure qui fut la condition même de son initiation. Il est déchiré, il souffre et se demande si la Franc-Maçonnerie, créée pour être le moyen d'unir des hommes qui, sans elle, se fussent demeurés étrangers, n'est pas en train de devenir la pierre d'achoppement destinée à séparer des personnes qui, sans elle, se fussent admirablement comprises...

Telle est, mes Frères, la douloureuse réalité.

En face de cette situation véritablement tragique, que pouvons-nous faire ? nous autres faibles Frères, isolés, sans puissance, sans mandats, en qui cependant réside la souveraineté maçonnique ?

Usons de notre droit de visite, rendons visite à nos SS. Loges chaque fois que nous le pouvons, apportons-leur, selon cette vieille tradition des confréries de tailleurs de pierre, notre salut fraternel et affirmons par ce geste symbolique, ainsi que vous le faites, Frères visiteurs, notre attachement à l'idée première de notre Ordre. Créons un état d'esprit, un courant d'opinion qui entraînera, qui contraindra nos dirigeants à agir selon cette forte volonté, — qui est la volonté de nos aînés de 1723.

Dans le désarroi actuel — et il n'est pas de continent qui ne subisse cette crise maçonnique — cette tâche est lourde. Il faudrait que de semblables paroles fussent prononcées dans toutes les Loges, dans tous les pays; et que l'on y conformât nos actes. Alors la Franc-Maçonnerie deviendrait une dans sa diversité. Ainsi hâterions-nous de quelques siècles l'éclosion de la vraie fraternité au sein de l'alliance que nous appelons, un peu par anticipation, fraternelle. Ainsi hâterions-nous peut-être la réalisation de ce rêve millénaire de l'humanité qui veut s'élever au-dessus de la bête inconsciente.

Espérer et marcher ! telle doit être notre devise en ces tristes temps. Espérer et marcher quand même ! Rappelons-nous ces beaux vers d'Albert Samain, dignes d'être gravés dans nos cœurs de Francs-Maçons :

*Là-bas vers l'horizon, roulant des vapeurs roses,
Vers les hauteurs où vibre un éblouissement,
Ivres de s'avancer dans la beauté des choses
Et d'être à chaque pas plus près du firmament,*

*Vers les sommets tachés d'écume et de lumière
Où piaffent, tout fumants, les chevaux du soleil,
Plus haut, toujours plus haut, vers la cime dernière,
Au seuil de l'Empyrée effrayant et vermeil*

*Ils vont, ils vont, portés par un souffle de flamme...
Et l'Espérance, triste avec ses yeux divins,
Si pâle dans son noir manteau de femme,
Une fois encore au ciel lève ses vieilles mains !*

Espérons et marchons, une fois encore ! Et demeurons fidèle à l'Idée. La Franc-Maçonnerie n'est pas une savante spéculation, ni une politique adroite; elle n'est pas un prudent pesage du pour et du contre, elle n'est ni une subtile diplomatie, ni un champ d'exercice pour tous les opportunistes. La Franc-Maçonnerie est un élan du cœur, une main qui se tend, une voix qui s'écrie : Viens, mon Frère, je te reconnais pour tel !

Henri-Jean BOLLE.

Or. de Genève.

La radiophonie au service de la Paix

La T. S. F., cette mystérieuse fée, a un domaine très vaste; l'importance de cette nouvelle science prend de plus en plus d'ampleur.

La radio-diffusion est universelle; elle ne connaît ni les frontières, ni les mers; elle permet d'être entendu en tous lieux.

Au début de son utilisation, elle a été et est encore atteinte d'une maladie aiguë : le nationalisme; mais, comme la langue d'Esope, si elle provoque le mal, elle permet aussi d'accéder au bien.

Par elle nous pouvons répandre ce que l'illustre Goethe réclamait à son lit de mort : « Mehr Licht » (Plus de lumière) en l'utilisant efficacement pour la pacification du monde, le désarmement moral et la fraternité universelle.

Effort de solidarité et de fraternité, bien dans la note maçonnique, tel est l'exemple de la « Boîte aux lettres Katowigarde »; généreuse et passionnée, telle est l'idée du Dr. Timieniécki, plus connu sous le nom affectueux de « Papa Stéphane ».

La « Boîte aux lettres » de Stéphane Timieniécki a été fondée en 1927; elle est due à l'initiative heureuse du Directeur du Poste de Radio-Pologne-Katowice qui voulut, grâce à un échange de correspondance entre et avec ses nombreux auditeurs, nouer des amitiés internationales pour établir et

développer dans les esprits un idéal de « Paix par l'Amitié ».

Ayant à son service un moyen de propagande splendide, la Radio, elle intéressa un nombre considérable d'auditeurs européens qui ont ainsi appris à se connaître, à se comprendre et à s'estimer.

Une véritable chaîne d'union s'est formée à travers l'Europe. Des clubs ont été créés et, dans le village de Katowice, roulent des vagues d'enthousiasme.

L'initiative du Dr. Timieniécki répond parfaitement à notre idéal maçonnique et particulièrement aux clauses de la Constitution d'Anderson, charte fondamentale de la Franc-Maçonnerie qui désire faire de notre groupement le « Centre d'une Union et le Moyen de concilier, par une amitié sincère, des gens qui, sans lui, auraient dû perpétuellement rester séparés. »

Nombreux, certainement, seront les FF. qui voudront vulgariser l'œuvre pacifiste du Dr. Timieniécki. Le mercredi et le vendredi, à partir de 23 heures, sur l'onde de 408 mètres et avec une puissance d'antenne de 16 kilowats, papa Stéphane dépouille son courrier international...

Tous renseignements utiles pourront être donnés par le soussigné, 47, rue Malakoff, St. Eugène-Alger, Président de la Section africaine de l'Association internationale des Katowicards.

FR. LANGLET.

EN ALLEMAGNE

Crépuscule sur le Temple

Les événements qui se sont déroulés au cours de ce dernier trimestre et, plus particulièrement, ceux qui ont eu l'Allemagne pour théâtre, nous ont présenté le plus attristant des spectacles. Nos cœurs d'« hommes libres et de bonnes mœurs » sont mis à rude épreuve; nous ressentons une infinie tristesse à voir l'humanité s'en retourner, avec une rapidité effrayante, à la barbarie moyenâgeuse. Les passions, les haines les plus sauvages, sont déclanchées, rejetant les peuples à plus de dix siècles en arrière. L'Allemagne, qui se targue d'être le pays de la haute culture, ne croit plus qu'à la force et donne libre cours aux instincts brutaux. L'immense majorité des citoyens hurlent à la mort et réclament du sang;

leur guide leur a déjà sinistrement jeté les Israélites en pâture et leur livrera sans doute demain les FF.-MM. afin de satisfaire les désirs sanguinaires et féroces d'une multitude excitée par les élucubrations des Ludendorff et autres maniaques dangereux. Ainsi se trouveront réalisées, hélas, les prévisions formulées par notre collaborateur K. Sandre, en juin dernier, alors qu'il annonçait que toutes les concessions, tous les renoncements par lesquels la Fr.-Maçonnerie des Grandes Loges prussiennes et des anciennes Grandes Loges, dites humanitaires ont pensé pouvoir se soustraire aux persécutions, ne leur épargneraient pas le sort qui lui paraissait, à ce moment déjà, devoir être celui de la Fr.-Maçonnerie allemande tout entière.

Lorsque la Puissance maçonnique que fut la Grande Loge Nationale des FF.-MM. d'Allemagne, répudiant les Anciennes Constitutions de 1723, se mua en « Ordre Germano-Chrétien », nous ne fûmes surpris qu'à demi; nous eûmes le regret de voir les deux autres Grandes Loges prussiennes emboîter le pas derrière elle; mais, quand les Grandes Loges humanitaires — et celles-là même qui incarnaient naguère le véritable libéralisme en Allemagne — suivirent le mouvement, ce fut pour nous une réelle consternation. Il nous était pénible de voir toute une Fr.-Maçonnerie que l'on considérait, à bon droit, comme une élite intellectuelle, après avoir été souffletée par Ludendorff, tendre trop chrétiennement l'autre joue à Hitler et aux énergumènes lui faisant cortège.

Quelque bizarres qu'aient pu paraître certains actes et certaines décisions dont il a été question à plusieurs reprises dans notre « Bulletin », les Grandes Loges allemandes avaient droit à beaucoup d'indulgence du fait de la situation dans laquelle se trouvait leur patrie vaincue et démoralisée par les conséquences de sa défaite. Toutefois, la haine manifestée contre leur sœur nouvelle venue, la Grande Loge Symbolique, fut si implacable qu'elle nous apparut comme le témoignage inquiétant d'un égarement des esprits qui ne tarderait pas à conduire aux abdications et à l'abandon des principes essentiels de la vraie Fr.-Maçonnerie.

Quand on relit les auteurs de la grande époque de l'Art Royal en Allemagne, l'on est atterré du mépris dans lequel sont tenus leurs enseignements. On est confondu de la sottise d'un Gobineau triomphant de la grandeur d'un Goethe.

Dès l'avènement du « Führer » — et de source généralement bien informée — une note nous est parvenue disant que ce dernier, à l'instar de son collègue Mussolini qui se trouve grandi par la comparaison, allait procéder à la fermeture de toutes les Loges allemandes, sans exception. Au bout d'un certain temps — nous disait-on — les Grandes

Loges prussiennes seraient très probablement autorisées à rouvrir leurs portes, sous telles conditions fixées préalablement.

Cette fermeture générale, cette dissolution de la Fr.-Maçonnerie en Allemagne n'est pas encore un fait accompli; peut-être ne sera-t-elle pas décrétée maintenant que la soumission de toutes les Grandes Loges (à l'exception de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne) est virtuellement faite; cependant, nous persistons à croire, ainsi que le prédisait K. Sandre, que toutes les humiliations, les abdications, les renonciations consenties ne sauraient préserver les Grandes Loges humanitaires de l'inévitable suspension qui sera le plat de lentilles par lequel Hitler payera l'appui que lui apporte le parti catholique.

L'Allemagne aime à invoquer Dieu pour faire la guerre et commettre des injustices brutales. De 1914 à 1918, elle mobilisa Dieu le Père, celui dont les Juifs avaient été le peuple élu, celui de l'ancien Testament, pour combattre des peuples chrétiens; aujourd'hui, c'est au nom de son fils, le doux messager de la Fraternité, que l'on persécute les Israélites d'abord et tous ceux qui, restés chrétiens selon l'esprit, ne le sont pas selon la conception que se fait de cette doctrine celui que l'Allemagne tient pour un surhomme.

Le désarroi le plus complet se manifestait depuis plusieurs mois dans la direction des affaires maçonniques et quiconque a suivi les événements de près, a pu se rendre compte des réactions diverses que ces événements provoquèrent au sein des Grandes Loges. Anathèmes, ruptures de relations, proclamations de thèses et de recommandations dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles étaient la négation même de tout esprit maçonnique : le navire n'obéissait plus à la barre ou, ce qui paraît plus exact, le gouvernail ne fonctionnait plus. Il était impossible que, dans ces conditions, la Fr.-Maçonnerie allemande échappât au naufrage.

Dans notre « Bulletin » n° 36 (mars 1931), K. Sandre écrivait :

« Quand sont survenues les accusations imbéciles d'un Ludendorff, la Fr.-Maçonnerie allemande s'est repliée encore davantage sur elle-même, reniant toutes ses relations extérieures, comme Saint Pierre par trois fois renia Jésus; elle ne s'est pas doutée qu'en donnant ainsi des gages à ses adversaires, elle a encouragé leurs violences et a semblé leur donner raison. »

Paroles prophétiques qu'il eût mieux valu entendre et méditer plutôt que de se fâcher, de traiter l'auteur d'ignorant et de haineux personnage et d'imiter l'autruche qui se croit en sûreté lorsqu'elle a enfoui sa tête dans le sable.

Nous ne savons pas quelle est l'attitude adoptée par la Fédération « Au Soleil Levant » qui se montra toujours ouverte aux aspirations fraternelles et pacifistes, mais nous ne pouvons que nous incliner profondément devant celle de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne qui, devant les événements, vient de fermer elle-même ses Temples plutôt que de les livrer au culte des faux dieux ¹.

Il est bien triste que le mouvement en faveur du retour aux anciennes et nobles traditions de l'Art Royal qui présida à la naissance de cette jeune et active Obédience dont le développement allait chaque jour grandissant, soit ainsi brusquement interrompu. Il ne lui était évidemment pas possible de résister victorieusement aux ennemis acharnés contre elle dont les pires furent précisément les anciennes Grandes Loges allemandes. Elle a préféré renoncer à une lutte sans espoir. Il n'est pas déshonorant de brûler sa bannière et de briser soi-même sa lance plutôt que de les laisser aux mains de l'adversaire. Il est des défaites qui honorent les vaincus, de même qu'il est des victoires qui dégradent les vainqueurs. Honneur à ceux qui, en tombant, peuvent élever leurs regards vers leur idéal et qui n'ont point transgressé les principes qui en émanent. Sur la tombe d'Hiram fleurira toujours le rameau d'acacia : le maître peut être frappé, mais son enseignement restera vivant à travers les siècles et malgré les heures troubles.

J. MOSSAZ.

Nous allons donner le « bon à tirer » de ce « Bulletin » quand nous avons eu connaissance de l'article qui suit, paru dans le « Berliner Tageblatt » du 24 avril :

« Les Grandes Loges maçonniques nationales, tenant compte des conditions actuelles et à la suite de tractations qui ont eu lieu entre les dirigeants fédérés de la Grande Loge mère nationale « Aux trois Globes » ainsi que de la Grande Loge Nationale et des représentants du gouvernement, ont pris la décision importante de prononcer la dissolution de toutes leurs Loges de St. Jean. »

Des dirigeants de la Grande Loge « Aux trois Globes », nous avons reçu, en outre, les communications suivantes : « La Grande Loge nationale « Aux trois Globes » dont Frédéric-le-Grand fut l'un des fondateurs, s'est transformée en « Ordre national chrétien ». Depuis 200 ans elle observe les principes chrétiens qui sont à sa base et interdit l'admission des Juifs. Pour éviter désormais toute fausse interprétation,

¹ Cet article était écrit lorsque nous avons appris que la G. L. Eclectique de Francfort a également suspendu ses travaux.

la Grande Loge mère a fait disparaître la dénomination de « Franc-Maçonnerie » et se nomme dès maintenant : « Ordre national chrétien Frédéric-le-Grand ». Fidèle à ses anciennes traditions et à son étroite union avec la maison des Hohenzollern — l'empereur Guillaume I^{er} et l'empereur Frédéric furent dans ses rangs — elle restera dorénavant uniquement attachée aux sentiments patriotique et historique. Le mot de Franc-Maçon ainsi que les parties constituant le rituel de la Loge et tirées de l'ancien Testament, n'avaient été conservés que par tradition et par piété envers Frédéric-le-Grand. »

De son côté, la Grande Loge de Prusse « A l'Amitié » de Berlin, nous communique : « De même que les deux autres Grandes Loges prussiennes, la Grande Loge de Prusse « A l'Amitié » abandonne la Fr.-Maçonnerie et les relations avec toutes les autres Loges maçonniques. Elle s'est changée en « Ordre chrétien allemand A l'Amitié » dont les membres ne peuvent être que des hommes de race aryenne. Les Juifs et les marxistes en sont exclus. Elle n'observe plus le secret. En affirmation de la grandeur nationale, l'Ordre veut être une école de conducteurs, un séminaire de sentiment chrétien-allemand. Il veut faire revivre précieusement le pur esprit vieil-allemand pour servir à l'édification du nouvel Etat. »

Nous ne saurions nous livrer à des commentaires sur ces déclarations qui donnent la nausée. Tournons plutôt nos regards vers nos FF. italiens, portugais, hongrois qui, comme nos FF. espagnols naguère, malgré les persécutions, les emprisonnements et la mort même, n'ont jamais renié leur idéal. Des FF.-MM. ont travaillé et travaillent encore dans ces pays, au mépris des dangers qu'ils courent; ils entretiennent le feu sacré. Nous sommes persuadé qu'il est aussi en Allemagne des FF. qui ne doivent pas être rendus responsables des déclarations que quelques-uns de leurs chefs ont faites en leur nom. Qu'ils soient assurés, ces FF. malheureux, de toute notre sympathie fraternelle.

J. Mz.

Petites Nouvelles

Allemagne. — La Grande Loge de Bayreuth « Zur Sonne » a informé les Grandes Loges des autres pays avec lesquelles elle entretenait encore des relations que, par suite d'événements spéciaux ne dépendant pas de sa volonté, ces relations seront désormais rompues.

La Grande Loge de Bayreuth s'excuse de ne pouvoir donner les raisons de cette rupture qui ne doit pas être prise en mauvaise part et elle demande, toute correspondance cessant désormais, qu'on ne lui accuse même pas réception de la lettre qui communique cette décision.

— Nous croyons devoir informer nos lecteurs qu'il serait prudent de leur part de s'abstenir, dans leurs rapports personnels avec des FF. allemands, de tout ce qui aurait un caractère maçonnique apparent; de sérieux indices nous révèlent qu'il y a danger à ce que leur qualité maçonnique soit connue.

Angleterre. — Jean-Théophile Désaguliers naquit le 13 mars 1683 à La Rochelle (France) et fut, par la suite, le père de la Maçonnerie de la Grande Loge d'Angleterre. C'était le fils d'un protestant français, que la révocation de l'Edit de Nantes obligea à se réfugier en Angleterre, en 1685.

D'après le « Freemason's Chronicle », la Grande Loge d'Angleterre envisagerait, à l'occasion du 250^e anniversaire de cet éminent ancêtre, la réunion d'une assemblée internationale de FF.-MM. dont elle espère voir résulter d'importants progrès en faveur de l'unité et de la paix du monde.

Ce congrès aurait été prévu pour cet été, mais il ne semble pas que la Grande Loge d'Angleterre ait donné suite à cette idée, ce qui est assez compréhensible, vu la situation chaotique actuelle.

Argentine. — La Gran Logia Nacional Argentina et la Gran Logia Filiale Hispano-Argentina dépendant du Grand Orient Espagnol, ont fusionné récemment avec la Grande Loge de la République Argentine.

Rappelons que la Grande Loge de la République Argentine a été admise par le Convent d'Istanbul en qualité de membre de l'A. M. I.

Belgique. — Le dénommé Edgard Lebisay, ce personnage qui durant un certain temps, en usant de moyens frauduleux, se fit passer pour Maçon et se procura une riche documenta-

tion maçonnique, vient de mourir en Belgique où il avait élu domicile. La vente de sa bibliothèque, dont le catalogue compte 900 lots, s'est faite récemment à Bruxelles. Elle a — paraît-il — été très productive; la plus grande partie des ouvrages vendus s'en sont allés, malheureusement, ailleurs que dans les bibliothèques maçonniques.

— Notre confrère belge, la Revue M., vient de perdre son distingué collaborateur, le T. regretté Fr. Nyns-Lagye, qui déploya une activité maçonnique et profane de premier plan. Il avait été initié en 1892 à la Resp. Loge « Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis ». Dès 1899, il occupa jusqu'en 1914, divers postes au Grand Orient de Belgique. Son érudition maçonnique et son dévouement infatigable furent largement consacrés à l'Ordre et au Grand Orient.

Brésil. — Le Grand Orient du Brésil proteste contre des articles tendancieux qui ont paru ces derniers temps dans la presse maçonnique et selon lesquels le G. M. Octavio Kelly aurait été destitué de ses hautes fonctions maçonniques par un jugement des tribunaux profanes.

Chine. — A la requête de 16 FF.-MM., parmi lesquels se trouvent les TT. III. FF. Ouang, ancien ministre des Affaires étrangères, et Ouang-Chuen-Mei, Vén. de la Loge « Amity » de Shanghai, la Grande Loge des Philippines vient d'autoriser l'ouverture, à l'Or. de Nankin, d'une nouvelle Loge sous le nom de « Nanking-Lodge ».

Cet Atelier sera le deuxième qui travaillera en Chine sous l'Obédience de la Grande Loge des Philippines.

Danemark. — L'Ordre Germano-Chrétien, ci-devant Grande Loge Nationale des FF.-MM. d'Allemagne, ayant ouvert une Loge sous son Obédience à Hadersleben, au Danemark, la Grande Loge du Danemark a rompu les relations qu'elle entretenait avec cet Ordre qui n'a, du reste, plus rien de maçonnique.

Etats-Unis. — Le 17 février, soit 48 heures après l'attentat dont il faillit être victime, le Président Roosevelt assistait, en compagnie du G. M. et du G. Secrétaire de la Grande Loge de New-York, à la cérémonie d'élévation à la maîtrise de son fils Elliot Roosevelt dans l'Architect's Lodge.

— Le « Square and Compass », numéro de février, dans son « Editorial » donne un aperçu très succinct de la Fr.-Maçonnerie européenne qu'il termine par des réflexions qui ne témoignent pas d'une connaissance fort étendue de la situation de la Fr.-Maçonnerie de l'ancien continent :

« Dans la plupart des pays européens — dit-il — la Maçonnerie semble avoir une tendance politique qui la fait sou-

vent considérer comme un parti. Elle paraît être l'opposé de l'Église catholique bien que, dans certains cas, il y ait une curieuse similitude de buts. Le sujet est si compliqué que, pour les esprits anglo-saxons, il n'est pas possible d'y découvrir des dessous semblables aux nôtres et les FF.-MM. américains feront bien de se garder d'une trop grande sympathie pour ceux qui se parent du titre de Franc-Maçon, sans avoir envisagé la chose très sérieusement. »

Si le sujet est compliqué pour les FF. anglo-saxons, ce n'est en tout cas pas l'objectivité et le souci d'exactitude du rédacteur de cet article qui les aidera à le mieux comprendre. Nous serions tenté, à notre tour, de donner le conseil à ce Fr. de ne pas parler aussi légèrement de choses qu'il ne paraît connaître que très superficiellement.

Le mal dont souffre la Franc-Maçonnerie vient, en grande partie, de ce que certains Francs-Maçons prétendent éclairer l'opinion de leurs FF. sans avoir préalablement fondé la leur sur des bases solidement établies.

— La Grande Loge de Massachusetts fêtera, les 25-28 juin prochain, le deuxième centenaire de sa fondation.

— La coutume de faire représenter des pièces dramatiques ayant trait à l'histoire maçonnique ou à la vie de FF.-MM. illustres, se développe de plus en plus chez nos FF. américains.

Le Fr. Dr. Arthur Parker, 33^e, auteur de l'une de ces pièces, intitulée « Le Retour de Washington » a mis en scène des épisodes de la guerre de l'Indépendance et de l'histoire nationale qui n'étaient connus que de quelques chercheurs. Nous croyons savoir que l'auteur, membre de la Société des Philalèthes, a chargé l'un de ses collègues français de la traduire dans cette langue.

Le Fr. Dr. A. Parker, directeur du « Rochester Municipal Museum », est connu comme un écrivain maçonnique érudit, mais ce que l'on ignore généralement c'est que c'est un Indien pur sang, le seul possédant le 33^e grade du Rite Ecossais ancien et accepté.

France. — 71 Francs-Maçons du Rite Ecossais, dont 51 Maîtres, viennent de constituer à l'Or. de Nice, une Loge sous l'Obédience du Grand Orient de France. Par décision du 30 octobre 1932, le Conseil de l'Ordre les a autorisés, conformément à l'art. 105 du Règlement Général de l'Ordre, à travailler au Rite Ecossais ancien et accepté.

Le Grand Orient de France comprend sous sa juridiction, à côté des Ateliers qui travaillent au Rite français, d'autres Ateliers professant, soit le Rite Ecossais ancien et accepté,

soit le Rite Ecossais rectifié, notamment à Marseille, Montpellier, Bordeaux, Rouen, Le Touquet, etc.

Le Grand Orient de France reste fermement attaché au principe de la liberté absolue de la pensée; il n'impose, ni ne condamne aucune doctrine philosophique : spiritualiste ou matérialiste, et c'est parce qu'il professe le respect de toute conviction sincère qu'il permet à ses Loges de pratiquer l'un des Rites qui admet le symbole du G. A. de l'U.

Le Conseil de l'Ordre a même pensé que le Grand Orient devait user du plus large esprit de tolérance fraternelle et, dans sa séance du 15 mars 1932, il a décidé que des Maçons de nationalité étrangère, résidant en France, pourraient être autorisés à constituer, sous son autorité administrative, des Loges travaillant avec les rituels en usage dans les Puissances maçonniques de leur pays d'origine.

En vertu de cette décision, des Franes-Maçons américains ou anglais, par exemple, pourraient donc, au sein du Grand Orient de France, travailler avec le rituel et suivant les traditions observées par les Grandes Loges de l'Amérique du nord ou par la Grande Loge Unie d'Angleterre.

— Le T. Ill. Fr. Général Viet, Grand Secrétaire général de la Grande Loge de France, est décédé, suivant de près le T. Ill. Fr. B. Wellhoff, G. M. d'honneur.

Tous ceux qui ont connu le Fr. Viet garderont de lui un souvenir ému et rendront hommage à son dévouement pour tout ce qui se rapportait à la Fr.-Maçonnerie universelle et à sa Grande Loge.

Roumanie. — Le Grand Orient de Roumanie a donné la lumière, le 4 février, à une nouvelle Loge intitulée « Jean Amos Komensky », à Bucarest. Cette Loge, fondée par des Maçons tchécoslovaques, a été installée par le T. Ill. G. M. Emile Papiniu.

Suisse. — Une brochure intitulée « La Vérité sur la Franc-Maçonnerie » vient d'être mise en vente dans toutes les villes suisses dans le but d'éclairer l'opinion publique que certains de nos adversaires s'efforcent d'égarer. Cette publication a obtenu un très vif succès de librairie. Les lecteurs de cet opuscule, fort bien écrit, s'ils sont de bonne foi, rectifieront le jugement que des adversaires sans scrupules tendent à faire prévaloir contre la Fr.-Maçonnerie helvétique.

Divers. — La revue maçonnique « Die Leuchte », que rédige et édite le Fr. Endres, le talentueux écrivain maçonnique allemand, reproduit dans son cahier de janvier un très beau portrait, d'après le tableau du Fr. Schiff, du T. Ill. Fr. Dr. Schlesinger, G. M. de la Grande Loge de Vienne. La

« Leuchte » se propose de mettre encore sous les yeux de ses lecteurs d'autres portraits d'éminents Maçons contemporains.

Félicitons-la de cette initiative et souhaitons-lui bon succès.

L. I. F. — La Ligue Internationale des Francs-Maçons tiendra ses assises annuelles à La Haye, du 31 août au 3 septembre prochains.

Les Livres

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la chronique bibliographique habituelle.

Liste des dons reçus par la Chancellerie

1^{er} janvier-31 mars 1933.

Loge Phönix, Thoune	frs. suisses	15.—
» Les Vrais Frères Unis, Le Locle.	» »	25.—
» Delphes, Alexandrie	» »	13.—
Sup. Cons. de Suisse, Lausanne	» »	100.—
G. L. Nat. de Tchécoslovaquie, Prague ..	» »	63.—
Divers (au-dessous de frs. 10.—)	» »	12.—
Total	» »	<u>228.—</u>

Merci à nos généreux donateurs.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport administratif	213
Compte rendu financier	227
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (5-10 septembre 1932, à Istanbul)	232
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (4 jan- vier 1933, à Paris)	242
Rapport de la Commission des Affaires Espagnoles	260
Mise en garde	262
Elections de Dignitaires	262
Avis de la Chancellerie	263
Revue Maçonnique :	
La « Confrairie de l'Art Royal » (G. Persigout et M. Lepage)	265
A propos du droit de visite (H.-J. Bolle)	269
La Radiophonie au Service de la Paix (Fr. Langlet). ..	272
En Allemagne, Crépuscule sur le Temple (J. Mossaz). ..	273
Petites Nouvelles :	
Allemagne, Angleterre, Argentine, Belgique, Brésil, Chine, Danemark, Etats-Unis, France, Roumanie, Suisse, Divers, L. I. F.	278
Les Livres	282
Liste des Dons	282

